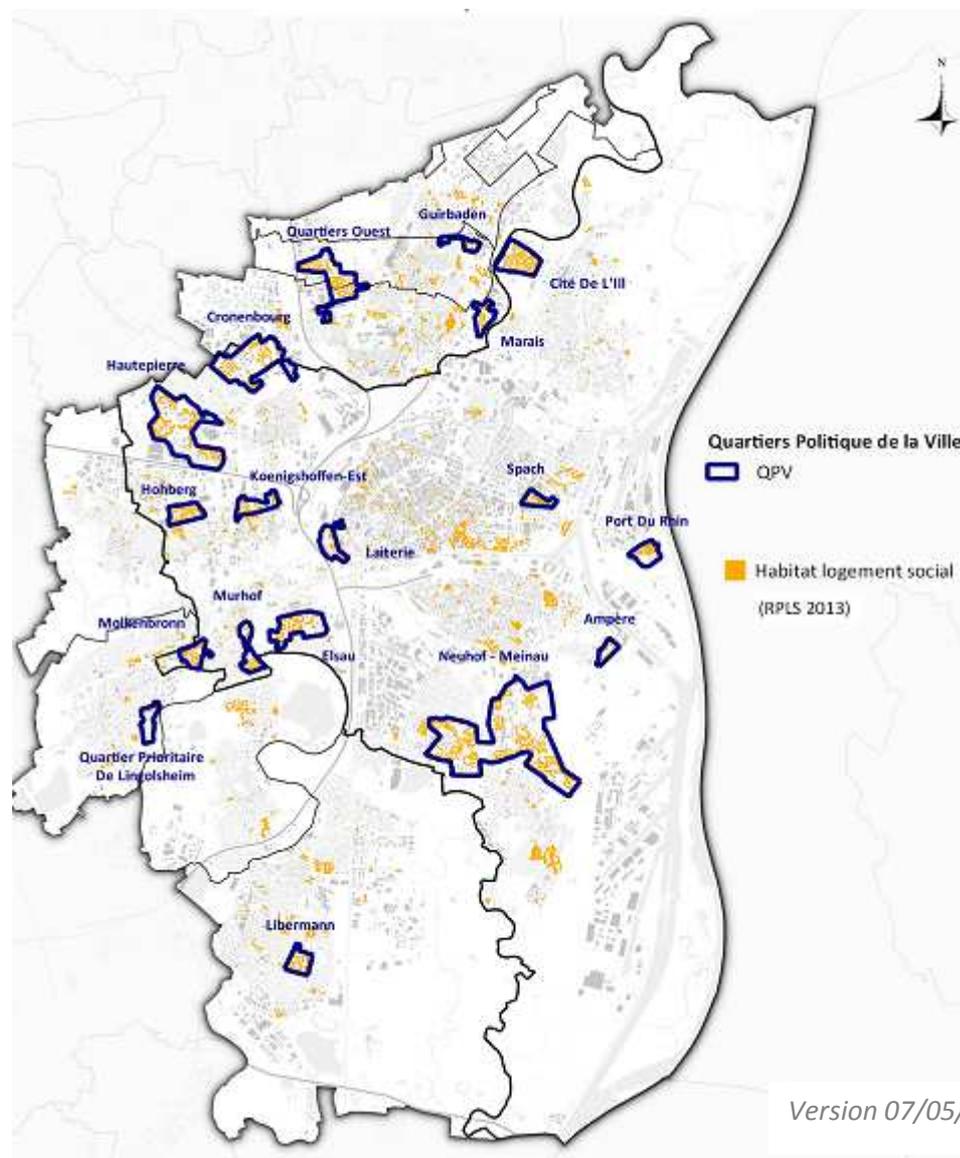


INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE EUROPEEN

AU SERVICE DE LA STRATEGIE ECONOMIQUE STRASBOURG ECO2020



SOMMAIRE

1. Contexte

2. Stratégie territoriale de développement économique Strasbourg Eco2020

3. Investissement territorial intégré de l'Eurométropole de Strasbourg

3.1 FEDER

3.1.1 Axes et mesures du programme

3.1.2 Maquette financière

3.1.3 Assistance technique

3.1.4 Modalité de mise en œuvre et de gestion

3.2 FSE

3.2.1 Axes et mesures du programme

3.2.2 Maquette financière

3.2.3 Assistance technique

3.2.4 Modalité de mise en œuvre et de gestion

4. Gouvernance de l'ITI

5. Sources

6. Annexes

1. CONTEXTE

L'Eurométropole de Strasbourg regroupe 28 communes. En 2012, elle compte 473 375 habitants et plus de 491 200 avec Kehl, dans son périmètre « des deux-rives ». Sa population représente 43% de celle du Bas-Rhin et 25% de celle de l'Alsace. Se situant au 9ème rang des EPCI (hors Paris), elle constitue le cœur d'une aire urbaine regroupant 272 communes et 768 868 habitants, dont le périmètre s'étend sur une très large partie du Bas-Rhin.

Strasbourg se situe également au 9ème rang des aires urbaines en termes de population, après celle de Nantes et avant celle de Rennes. En 2011, 245 862 emplois se concentrent sur le territoire de l'Eurométropole (52,83% des emplois du Bas-Rhin), 277 914 au sein de la zone d'emploi de Strasbourg et 341 121 dans l'aire urbaine de Strasbourg, qui se classe aussi au 9ème rang national en termes d'emplois.

Tab. 1 : L'Eurométropole en chiffres

	Strasbourg	1ère couronne	2ème couronne	Euro-métropole	Bas-Rhin	Alsace
Emplois 2011	159 463	52 441	33 958	245 862	465 922	752 726
Population 2012	274 394	121 834	77 147	473 375	1 099 269	1 852 325
Densité de population (hab/ha) 2011	3525	2190	426	1504	231	224
Nombre de personnes par ménage 2011	2,0	2,2	2,4	2,1	2,3	2,3
Part de maisons (%) 2011	8	25	65	21	47	49
Part de propriétaires (%) 2011	27	45	72	38	57	59
Part de locataires HLM (%) 2011	22	23	5	20	11	12
Taux de chômage(%) 2011	17	13	7	15	11	12
Revenu fiscal médian par UC (€) 2011	16 865	19 129	24 669	19 064	20 485	20 603

Source : Insee, RP 2011, 2012 ; INSEE-DGFIP 2011

En comparaison avec les autres grandes métropoles sur le long terme (fig 1 et 2), le territoire strasbourgeois peut apparaître peu attractif en partie par rapport à l'évolution de la population et des emplois stratégiques. La croissance démographique de l'aire urbaine de Strasbourg se situe ainsi seulement au 9ème rang des 12 plus grandes aires urbaines nationales sur la période 1968-2012, rang identique à celui de la progression des emplois stratégiques et décisionnels entre 1982 et 2011 (les cadres des fonctions métropolitaines : commerce inter-entreprise, conception-recherche, culture, loisirs, gestion et prestations intellectuelles). Ces emplois représentent 10,7% de l'emploi total en 2011, contre 15% à Toulouse, 14,6% à Grenoble, 11,5% à Lille ou 11,3% à Rennes.

Fig. 1 : Evolution de la population des 12 plus grandes aires urbaines nationales entre 1968 et 2012 (base 100 en 1968)

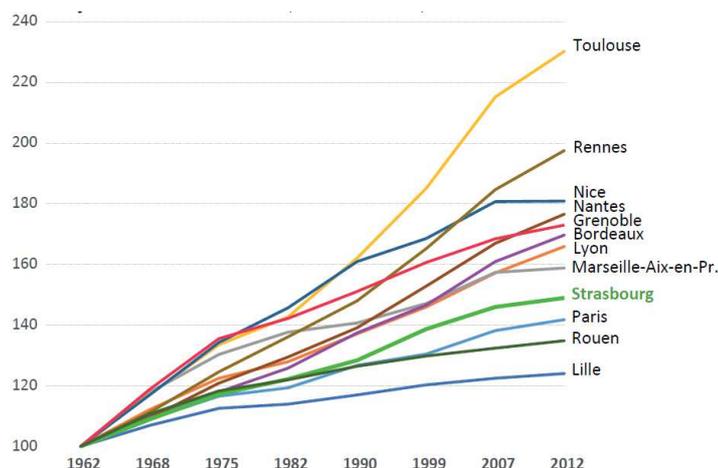
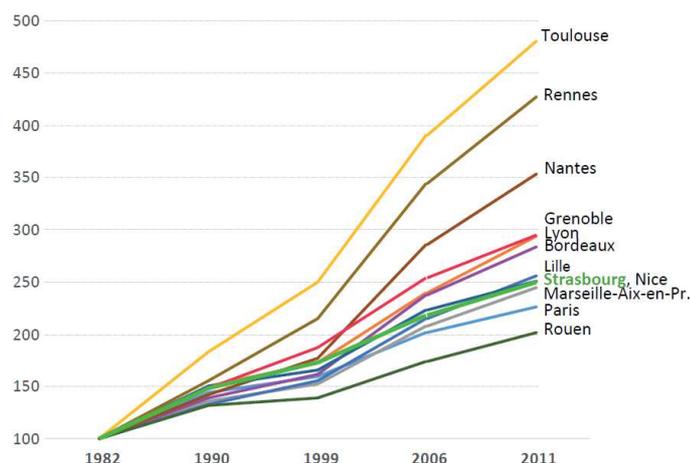


Fig. 2 : Evolution du nombre d'emplois stratégiques (CFM) dans les 12 plus grandes aires urbaines nationales entre 1982 et 2011 (base 100 en 1982)



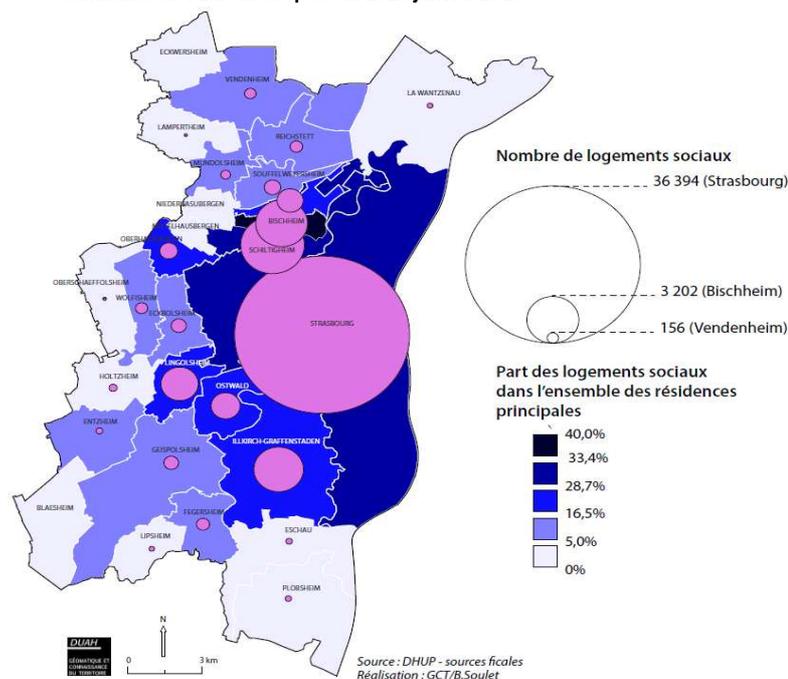
Sur l'ensemble des 13 EPCI de plus de 400 000 habitants, l'Eurométropole de Strasbourg se situe au 8ème rang en termes de revenu fiscal médian par unité de consommation. Plus qu'ailleurs toutefois, cette valeur médiane masque de fortes disparités entre les revenus des plus riches et des plus pauvres

Tab. 2 : Revenu médian et déciles du revenu de l'Eurométropole de Strasbourg en 2011

Revenu fiscal médian par UC	19064 (€)	8ème (Rennes)
1er décile du revenu fiscal	7911 (€)	10ème (Nantes)
9ème décile du revenu fiscal	40559 (€)	6ème (Lyon)
Rapport interdéciles	8	3ème (Marseille)

Le territoire de l'Eurométropole se situe ainsi au 3ème rang des EPCI sur le plan des inégalités de revenus, exprimées par le rapport inter-déciles¹ (tab 2).

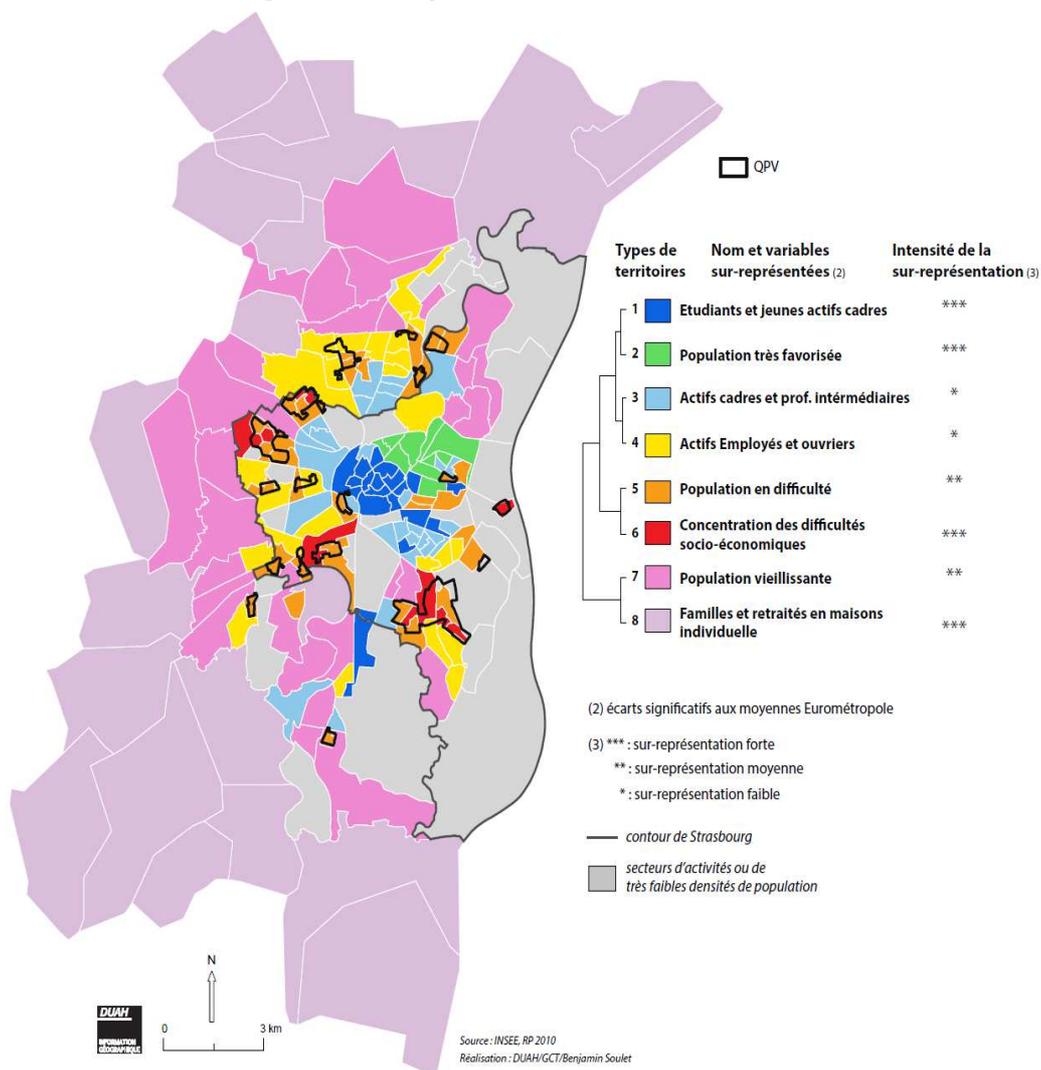
Fig. 3 : Nombre et part de logements sociaux dans les communes de l'Eurométropole en 2013 janvier 2013



A partir du croisement d'un ensemble de 37 variables socio-démographiques issues du recensement 2010 (âges, tailles des ménages, niveau de formation, taille et statut d'occupation des logements, ancienneté de résidence, équipement en voiture, etc), une typologie statistique met en évidence 8 grands types de territoires à l'échelle des Iris-Insee (fig 4).

¹ Le premier des déciles du revenu fiscal (D1) sépare les 10 % des ménages avec les revenus les plus faibles des 90 % avec un revenu supérieur. Le neuvième décile (D9) est, quant à lui, le revenu le moins élevé des 10 % les plus riches. Le rapport interdéciles (D9/D1) met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution des revenus ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution. Les plus fortes inégalités s'observent à Marseille (12,5), Montpellier (8,3), Strasbourg et Lille (8), Nice (7,2) ; les plus faibles à Nantes (5,1) et à Rennes (5,3).

Fig. 4 : Typologie socio-démographique des quartiers et des communes de l'Eurométropole de Strasbourg en 2010



En résumé, la structure socio-spatiale révélée par la typologie s'organise fortement autour d'un modèle urbain classique de type centre-périphérie :

- dans le centre-ville élargi : les étudiants (Grande-île, fronts du Neudorf) et les populations très favorisées (Contades, Orangerie-Conseil des XV),
- dans les faubourgs proches (Neudorf, Vieux Cronenbourg, cœur de Schiltigheim) : les jeunes ménages cadres et professions intermédiaires,
- la ceinture des principaux quartiers d'habitats sociaux (Port-du-Rhin, Neuhof-Meinau, Elsau, HautePierre, Cronenbourg, Ecrivains, Marais, Guirbaden et Cité de l'III)
- les actifs employés et ouvriers (Schiltigheim ouest, Koenigshoffen, Montagne-Verte, Neuhof-village),
- première couronne : les populations vieillissantes
- dans les franges à dominante rurale du territoire : les familles avec enfants et les retraités propriétaires de maisons.
- A noter certains écarts au modèle général : la présence de quartiers sociaux dans le centre-ville élargi (Spach, Rotterdam, Laiterie) et de populations plus âgées dans les quartiers de la Robertsau (au profil de la première couronne) et des villas à la Meinau.

Sans surprise, les IRIS (petit quartier d'environ 2000 habitants) appartenant aux 18 QPV (quartiers prioritaires de la politique de la Ville) de l'Eurométropole se composent essentiellement de populations en difficulté et rencontrant des difficultés économiques.

Marché du travail

Le taux de chômage du bassin d'emploi de Strasbourg est de 10,1% et concentre 34,7% des demandeurs d'emploi de l'Alsace. Le nombre de demandeurs d'emploi est de 47 571, dont 14,3% de moins de 25 ans, 45,8% de femmes et 42,6% de chômeurs de longue durée.

La métropole strasbourgeoise est la 10ème zone d'emploi française (hors Ile de France). Elle est marquée par un secteur tertiaire prépondérant où les services aux entreprises comme aux particuliers et le commerce dominant, avec une forte présence d'institutions internationales, une forte densité de laboratoires et de chercheurs du secteur public.

En 2013, l'Eurométropole de Strasbourg accueille sur son territoire près de 32 360 établissements, soit la moitié du parc départemental. Plus de six établissements de l'Eurométropole de Strasbourg sur dix se situent à Strasbourg.

Les 10 activités les plus créatrices d'emploi entre 2009 et 2011 dans la zone d'emploi de Strasbourg hors intérim (source Ursaff 2009-2011 indicateurs tendanciels Adeus) par ordre décroissant sont:

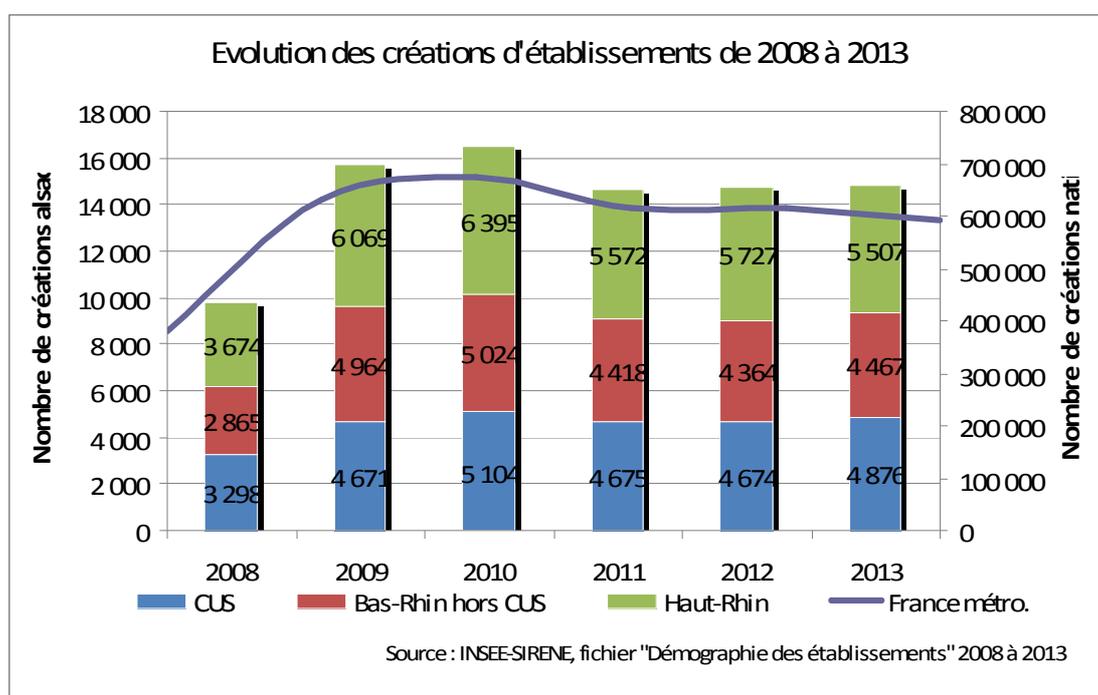
Activité	Nb d'emplois créés
- Activités d'architecture et d'ingénierie, activité de contrôle et d'analyses techniques	451
- Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	426
- Restauration	338
- Action sociale sans hébergement	318
- Enquêtes et sécurité	262
- Programmation, conseil et autres activités informatiques	235
- Hébergement médico-social	220
- Enseignement	190
- Services d'information	190
- Activités distractives et autres activités de soutien aux entreprises	187

Les 10 activités les plus destructrices d'emploi entre 2009 et 2011 dans la zone d'emploi de Strasbourg (source Urstoff 2009-2011) par ordre décroissant sont :

Activité	Nb d'emplois détruits
- Industrie automobile	- 562
- Administration publique et défense, sécurité sociale	- 223
- Régulation et installation de machines et d'équipements	- 169
- Fabrication de produits à base de tabac	- 167
- Industrie pharmaceutique	- 167
- Publicité et études de marché	- 158
- Fabrications de boissons	- 153
- Imprimerie et reproductions d'enregistrements	- 150
- Activités de poste et de courrier	- 130
- Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	- 128

Dynamique de la création d'entreprises

Le taux de création connaît une certaine stabilité à plus de 15% depuis 2011 et atteint un point de plus que la moyenne de la France métropolitaine.



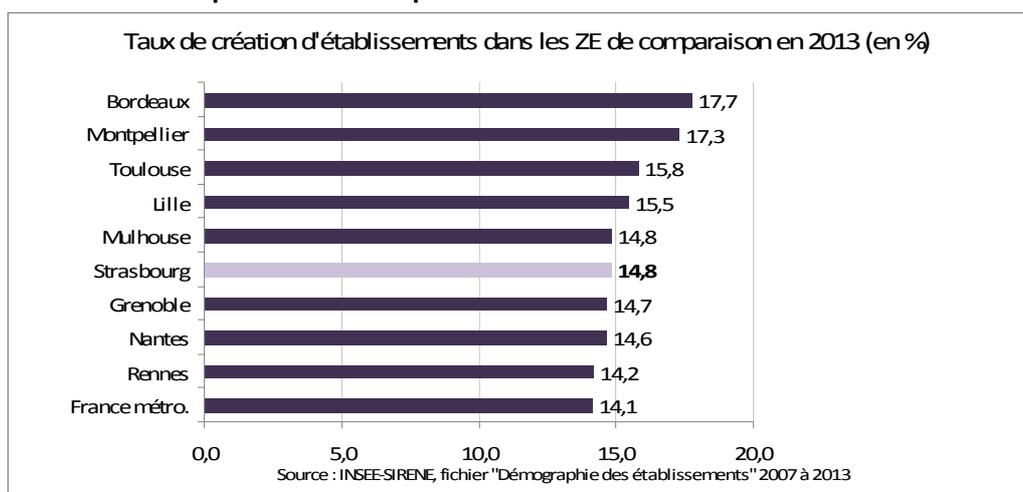
	2008	2013	Variation 2012/2013	Variation 2008/2013
Eurométropole de Strasbourg	3298	4876	202 +4,3%	1578 +47,8%
Bas Rhin hors Eurométropole de Strasbourg	2865	4467	103 +2,3%	1602 +55,9%

Création d'entreprises en 2013 (source Insee REE Sirène)

	Nb entreprises créées	Part total France	Taux de création
Bas Rhin	8436	1,6 %	14,6
Haut Rhin	5005	0,9%	14,7
Fr métropole	520987	96,8 %	14,3

Champ de la création d'établissements : ensemble des activités marchandes non agricoles (industrie, commerce, services).

Comparaisons métropolitaines des taux de création en 2013



Evolution de la dynamique artisanale (source Répertoire des Métiers- CMA)

Au 1er janvier 2014, l'Eurométropole de Strasbourg compte 6586 entreprises et 629 établissements secondaires soit 7215 établissements, dont 761 auto-entrepreneurs (10,6%). L'Eurométropole de Strasbourg regroupe ainsi 38,4 % des établissements artisanaux du département.

Part des différents secteurs	Artisanat de services	BTP	Production	Alimentation
% d'actifs	33,8%	30,3%	14,9%	21%
% d'établissements	38,5%	36,7%	14,9%	8,95%

Il existe une véritable problématique de la transmission d'entreprises, avec peu de repreneurs par rapport aux 1419 chefs d'entreprises âgés de 55 ans et plus, soit plus de 20% des dirigeants d'établissements artisanaux. Le phénomène est plus marqué dans le secteur de la production avec plus de 31,5% (325) et dans les services avec 20,1% (536) de chefs d'entreprises âgés de plus de 55 ans.

Situation de l'immobilier d'entreprises

Avec un parc immobilier de 3 millions de m² (dont 487.000m² formant le parc des Institutions Européennes), Strasbourg occupe aujourd'hui la 12^{ème} place parmi les principales agglomérations françaises par rapport au nombre de m² de bureaux placés par an.

L'offre de bureaux a très légèrement diminué par rapport à 2012, avec un stock passant de 161.922 m² à 159.249 m² en 2013. 41.203 m² de bureaux se sont écoulés, même si Strasbourg a affiché un recul de 20% par rapport à l'année 2012 (-25% à l'échelle nationale). La faible variation du stock s'explique en partie par le fait que 90% des opérations sont endogènes. Les entreprises partent dans des locaux neufs en laissant par ailleurs des locaux vétustes qui ne sont pas reloués.

Quant à la nature des transactions, 80% des opérations restent locatives, aucune transaction au-dessus de la barre de 3000 m² et la transaction moyenne se situe entre 230 m² et 260 m² selon la source employée.

En 2013, un phénomène de recentrage de la demande a été constaté, près de la moitié de la demande placée se localise en centre-ville.

Rayonnement international

La présence du Parlement européen, aux côtés d'autres institutions européennes et consulats étrangers, permet, en dépit de la dégradation de la situation économique et de la montée du chômage, de maintenir un certain niveau de rayonnement international et de soutenir l'emploi dans le secteur tertiaire.

Certains équipements limitent toutefois aujourd'hui la capacité de Strasbourg à se positionner au niveau des métropoles européennes de premier plan : le succès de la desserte TGV compense mal les difficultés récurrentes de l'accessibilité aérienne ; les équipements d'accueil de congrès et d'événements économiques sont en cours de modernisation.

Strasbourg est un moteur de développement pour l'Alsace. Celle-ci a réalisé et entretient un grand nombre d'équipements publics qui concourent à l'attractivité de la région : Zénith, Opéra, Palais des congrès, Parc des expositions, musées, médiathèques, équipements sportifs, etc.

Entreprises créatives

Le secteur des entreprises créatives réunit 3 100 établissements sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, soit 9,4 % du nombre total d'établissements.

Les professions créatives réunissent 10 000 emplois, au sein de ces établissements ou d'autres secteurs d'activité de l'économie locale, soit 4% des emplois du territoire.

Trois domaines principaux sont représentés :

- Arts et patrimoine : arts de la scène, arts visuels, patrimoine, musées, métiers d'art
- Industries culturelles : cinéma, livre, disque, audiovisuel, presse, média
- Industries créatives : architecture, design, mode, publicité.

Le secteur des activités créatives représente un enjeu majeur pour le développement de l'Eurométropole. Il est composé en majorité de TPE et de PME, le secteur réunit des métiers fortement ancrés dans le tissu économique local, des emplois qualifiés et polyvalents, des activités organisées en réseau, souvent au plan local, national et international.

Elles contribuent particulièrement à dynamiser le tourisme culturel et la filière des technologies de l'information et de la communication.

L'économie sociale et solidaire

Historiquement solidaire et humaniste, Strasbourg est une métropole propice au développement de modèles économiques innovants, animés par des entrepreneurs soucieux de citoyenneté et souhaitant impliquer leurs salariés dans la vie de l'entreprise.

En Alsace, près de 70 000 personnes travaillent dans le domaine de l'économie sociale et solidaire dans des structures aussi diverses que les associations, coopératives, mutuelles ou fondations...

Représentant près de 12% de l'emploi sur l'Eurométropole de Strasbourg, ces emplois de proximité ne sont pas délocalisables, ils répondent à une demande locale et favorisent un développement territorial, au service du citoyen.

Donnant la priorité aux personnes plutôt qu'au profit, ces organismes s'appuient sur :

- des fonctionnements démocratiques qui impliquent des usagers et des salariés dans les décisions ;
- un esprit de solidarité qui mobilise ses membres dans des actions qui privilégient le lien social ;
- la proximité dans une logique de développement local et durable ;
- la répartition des bénéfices entre salariés, sociétaires et leur redistribution au service de projets solidaires et durables.

Le secteur numérique

Le secteur numérique est considéré comme une filière transverse aux autres secteurs clé du territoire : santé, mobilité et économie verte.

Il compte sur l'Eurométropole de Strasbourg plus de 750 entreprises et près de 7500 emplois. Avec près de la moitié des entreprises et plus de 65% des effectifs du secteur en Alsace, elle s'affiche comme la capitale numérique régionale.

On y trouve des fleurons dans l'édition de logiciels, des grands groupes internationaux dans le domaine des télécommunications, de services et de conseils en informatique. La recherche académique est également représentée et bien intégrée dans l'écosystème.

L'enjeu pour les années à venir est de parvenir à renforcer l'animation de la filière en cherchant à exercer un effet de levier de ce secteur.

Sur le plan de la création d'entreprises et de l'emploi, l'Eurométropole de Strasbourg cherchera à agir sur l'environnement de l'économie numérique lui-même en créant des lieux d'innovation ouverte (espaces de co-working, Fab Labs, autres plateformes Open Data) favorisant la rencontre de différentes communautés, les entreprises du numérique, les start-up, les financeurs, les arts et la culture, autour de l'utilisation d'équipements informatiques et de prototypage rapide ou de l'utilisation de données.

Situation des quartiers prioritaires²

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit, dans son article 5, la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Celle-ci est constituée, à compter du 1er janvier 2015, par les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Cette nouvelle géographie se substitue aux précédents zonages de la politique de la ville, constitués des Zones Urbaines Sensibles (ZUS), Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU) et périmètres CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) situés en dehors des ZUS.

Cette géographie prioritaire unique et resserrée doit permettre de concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté.

Le décret du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination précise les critères de définition de ces quartiers :

- appartenance à une unité urbaine de plus de 10 000 habitants ;
- population minimale de 1000 habitants ;
- revenu médian par unité de consommation inférieur à un seuil propre à chaque unité urbaine.

Le critère de définition et de délimitation d'un QPV est donc le critère de concentration des populations à bas revenus.

Le revenu médian par unité de consommation a été pris en considération, avec l'objectif d'apprécier l'écart de développement économique et social par rapport au territoire national, d'une part, et à l'unité urbaine dans laquelle se situe le quartier, d'autre part.

Les populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu fiscal médian de référence sont communément identifiées comme étant à bas revenus. Le seuil de revenus a été calculé sur cette base. Pour l'unité urbaine de Strasbourg, le seuil de revenus en résultant a été fixé à 11 500 €.

Ce travail de délimitation, qui a également pris en considération les éléments géographiques structurants (cadastre, voiries, voies ferrées, rivières, ...) a permis d'identifier dix-huit quartiers prioritaires sur le territoire de l'Eurométropole.

L'ensemble des QPV représentent 77 289 habitants et environ 26 500 logements sociaux, soit environ 48 % du parc social de l'Eurométropole.

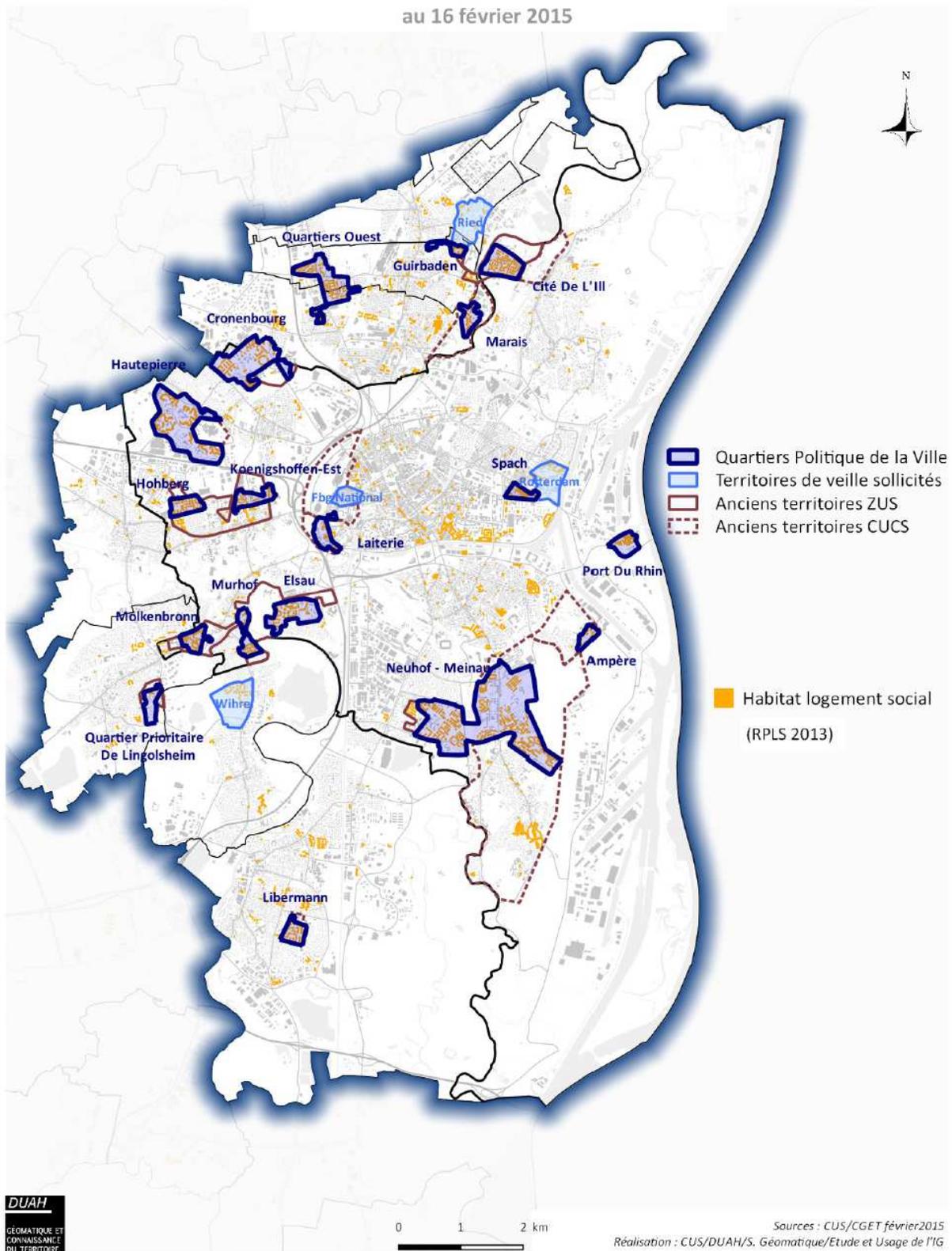
Les QPV bénéficieront notamment d'une mobilisation renforcée et adaptée du droit commun, et des instruments spécifiques de la politique de la ville (avantages automatiques découlant des dispositions législatives et réglementaires concernées, crédits d'intervention de la politique de la ville, ...).

Les Zones franches urbaines (ZFU), qui constituent un périmètre complémentaire de la géographie prioritaire, sont prolongées jusqu'en 2017 sous le nom de « ZFU-territoires entrepreneurs ».

² Projet de convention cadre Contrat de ville, mars 2015, Eurométropole de Strasbourg

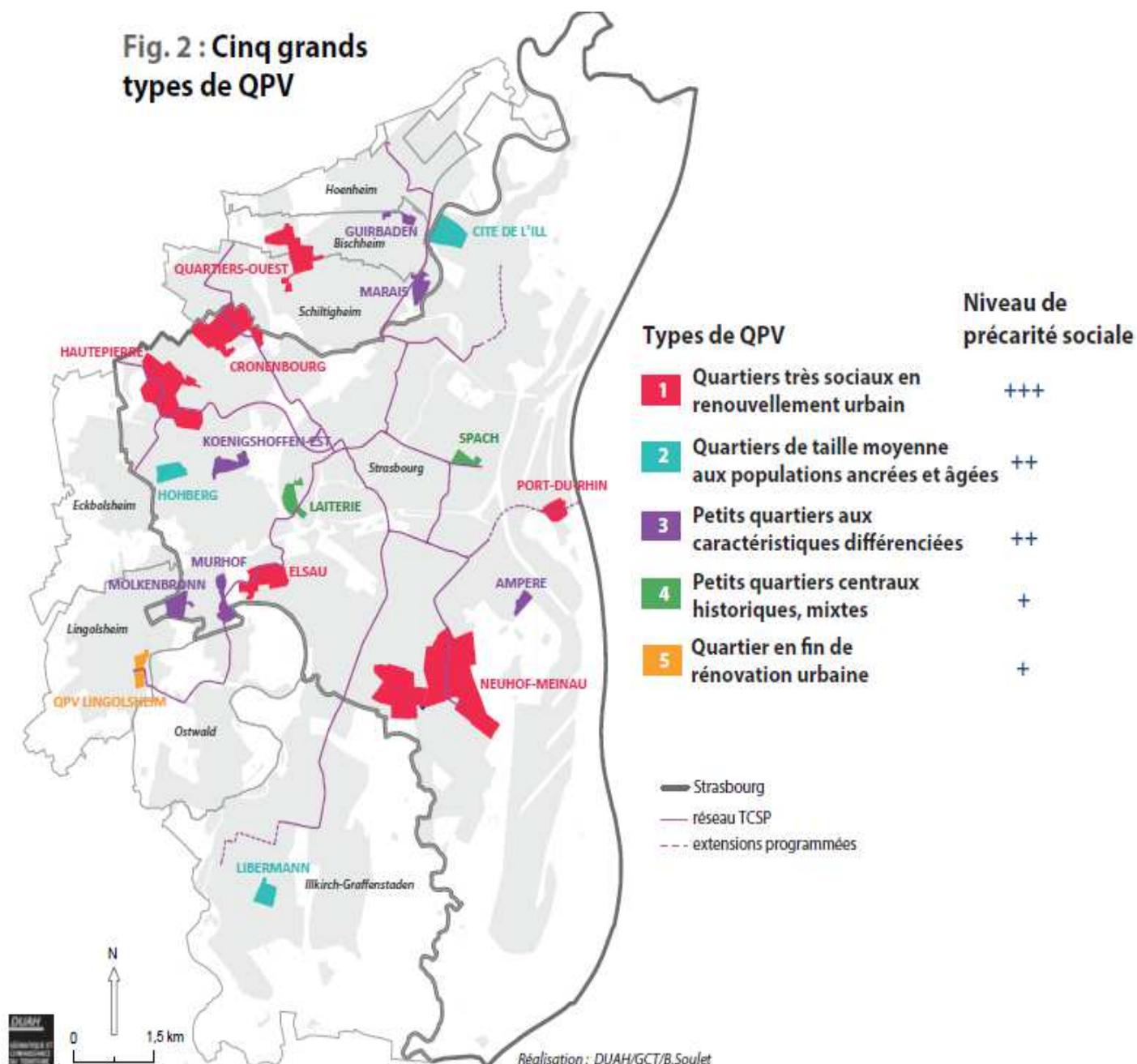
Ancienne et nouvelle géographie prioritaire sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

au 16 février 2015



Il est possible de dégager des groupes de QPV de par leurs caractéristiques communes, ces regroupements reposent sur une typologie géographique et sociale des QPV, prenant en compte un ensemble d'indicateurs socio-démographiques ainsi que la situation géographique des QPV au sein du territoire de l'Eurométropole.

Cette typologie met en évidence 5 grands types de QPV (voir annexe de chaque QPV) :



Les objectifs transversaux identifiés dans le cadre de ce contrat de Ville sont les suivants :

- Lutte contre les discriminations et égalité femmes/ hommes
- Maîtrise du français
- Décrochage scolaire
- Evitement scolaire
- Soutien des parents dans leur rôle éducatif
- Accès à la culture et aux équipements
- Santé : bien être, problématique de la souffrance psychique...
- Liens demandeurs d'emploi et entreprise, zones d'activités à proximité...
- Partenariat entre acteurs de l'emploi et ceux de la formation initiale et professionnelle, promouvoir la création de réseaux visibles de chefs d'entreprises
- Soutenir les commerces et services, dans un modèle viable
- Mixité et stratégie d'attribution des logements sociaux, relations entre bailleurs
- Incivilités, dégradations, occupation de l'espace public... « Bien vivre ensemble »
- Soutenir et encourager la capacité à agir des habitants et la « reconnaissance » par les institutions, valorisation des initiatives et prise en compte, autonomie des habitants.

Le projet de territoire que porte le Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg suppose de mobiliser et d'articuler de nombreuses politiques publiques, en intégrant les dimensions sociale, économique et urbaine.

2. STRATEGIE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE « STRASBOURG ECO2020 »

Dans un contexte marqué par d'importants bouleversements économiques, Strasbourg peut s'affirmer comme un territoire d'innovation et d'expérimentation, véritable laboratoire européen où se construit l'avenir.

Pour franchir ce cap, un engagement fort de l'ensemble des acteurs économiques du territoire est nécessaire. Les acteurs publics, les décideurs économiques, les représentants du monde scientifique et académique, mais aussi l'ensemble des citoyens de l'agglomération doivent porter cette ambition. C'est le sens de la démarche impulsée par l'Eurométropole de Strasbourg dès janvier 2009.

Sur la base d'un travail partenarial entre les différents acteurs économiques du territoire, des propositions ont abouti à l'élaboration d'une stratégie économique partagée : la feuille de route « Strasbourg Eco 2020 ».

Cette stratégie de développement et d'attractivité économiques repose sur 4 éléments essentiels :

- 1 positionnement,
- 4 secteurs clés,
- 5 axes opérationnels,
- 7 projets phares.

Le positionnement de Strasbourg

Ce positionnement, soutenu par des outils de promotion et de communication économiques, permettra à Strasbourg de renforcer sa visibilité face à la concurrence des grandes métropoles européennes.

Il repose sur cinq valeurs de notre agglomération :

- Européenne : de par son histoire, ses institutions, sa géographie, son avenir.
- Entreprenante : lieu de créativité, d'actions et de prise de risques qui crée les conditions favorables à l'activité économique.
- Expérimentale : berceau de la recherche et de l'innovation avec un dispositif de transfert et de valorisation performant pour développer la création d'entreprises innovantes, et expérimenter les nouvelles technologies et les nouveaux concepts sur son territoire.
- Ecologique : jouissant d'un cadre de vie exceptionnel reposant sur la prise en compte des enjeux environnementaux (plan climat, déplacements, écoquartiers, nature en ville, etc).
- Ethique : libre et ouverte, solidaire, symbole des droits de l'homme, tradition coopérative et partenariale.

Ces cinq valeurs (les 5 E) constituent le positionnement de l'agglomération à partir duquel peuvent se décliner actions, priorités et démarches sectorielles.

Les secteurs clés pour construire l'avenir.

L'analyse du potentiel et des perspectives de développement des secteurs d'activité de l'agglomération a permis de faire émerger 4 secteurs clés, moteurs de développement économique pour les prochaines années. Ils constituent les leviers sur lesquels l'agglomération va concentrer ses

efforts d'accompagnement et de développement, sans toutefois négliger les secteurs traditionnels de l'économie strasbourgeoise.

Ces secteurs sont au cœur de l'ambition économique strasbourgeoise pour les dix prochaines années :

- Technologies médicales et thérapies nouvelles : technologies médicales, bio-médicaments, TIC et santé.
- Mobilités innovantes et multimodales : logistique multimodale, véhicules propres, transports collectifs doux.
- Tertiaire supérieur international : rencontre économique, propriété intellectuelle, management public européen, place tertiaire et financière.
- Activités créatives : multimédia et applications, production culturelle, artisanat d'art.

Les axes stratégiques opérationnels.

Afin de répondre aux grands enjeux du développement et de l'attractivité économiques de la métropole strasbourgeoise, la feuille de route stratégique s'articule autour de cinq axes opérationnels :

- Entrepreneuriat : redynamiser la création d'entreprises, faire émerger des leaders dans les segments à fort potentiel et accompagner au mieux tous les porteurs du projet.
- Innovation : développer la R&D privée et valoriser l'atout scientifique en accroissant la création d'entreprises innovantes, au travers de projets concrets.
- Equipements et infrastructures : proposer une offre territoriale d'accueil d'activités économiques (pôle tertiaire supérieur international et foncier économique) moderne et attractive.
- Rayonnement et attractivité : capitaliser sur la plus-value européenne de Strasbourg pour évoluer vers le rayonnement d'une métropole économique internationale.
- Emploi et compétences : adapter les emplois et compétences aux priorités économiques de l'agglomération, par l'enseignement, la formation, l'accès à l'emploi et la valorisation des secteurs clés de l'économie de demain.

L'élaboration de la stratégie économique initiée par l'Eurométropole de Strasbourg est le résultat d'une ambition visant à mettre en œuvre un plan d'actions économique partenarial. A ce titre, les maîtrises d'ouvrage des différentes actions proposées ont vocation à être partagées avec les collectivités locales, les chambres consulaires, les agences de développement, les pôles de compétitivité et les entreprises.

L'ambition renouvelée du développement économique vise à consolider ses points forts et à porter ses valeurs : une tradition de l'économie sociale et solidaire renouvelée, des secteurs économiques clés renforcés, une qualité environnementale améliorée. La dimension européenne de Strasbourg est également réaffirmée en valorisant ses atouts de métropole transfrontalière : la réussite économique de Strasbourg passe aussi par un renforcement des partenariats avec nos voisins.

3. L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

L'Union européenne soutient le développement des différentes régions européennes à travers sa politique régionale de cohésion économique et sociale, en particulier au titre de son objectif de compétitivité régionale. C'est dans ce cadre qu'interviennent les fonds FEDER (fonds européen de développement régional) et FSE (fonds social européen) en Région Alsace

Le projet d'investissement territorial intégré (ITI) proposé par l'Eurométropole de Strasbourg répond à la priorité inscrite dans la stratégie Europe 2020 de la Commission européenne pour soutenir une économie créatrice d'emplois, de cohésion sociale et territoriale et répond à l'objectif de remonter le taux d'emploi à au moins 75% contre 69% aujourd'hui et plus indirectement de réduire le taux de pauvreté de 25%.

Ces éléments sont repris dans les objectifs thématiques du règlement général pour la programmation des fonds structurels 2014-2020 : renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, soutenir la mobilité du travail et promouvoir l'emploi, l'inclusion sociale et combattre la pauvreté.

Ces lignes directrices européennes rejoignent la feuille de route Strasbourg Eco 2020 de l'Eurométropole de Strasbourg et l'ITI vise à alimenter cette stratégie par des dispositifs territorialisés.

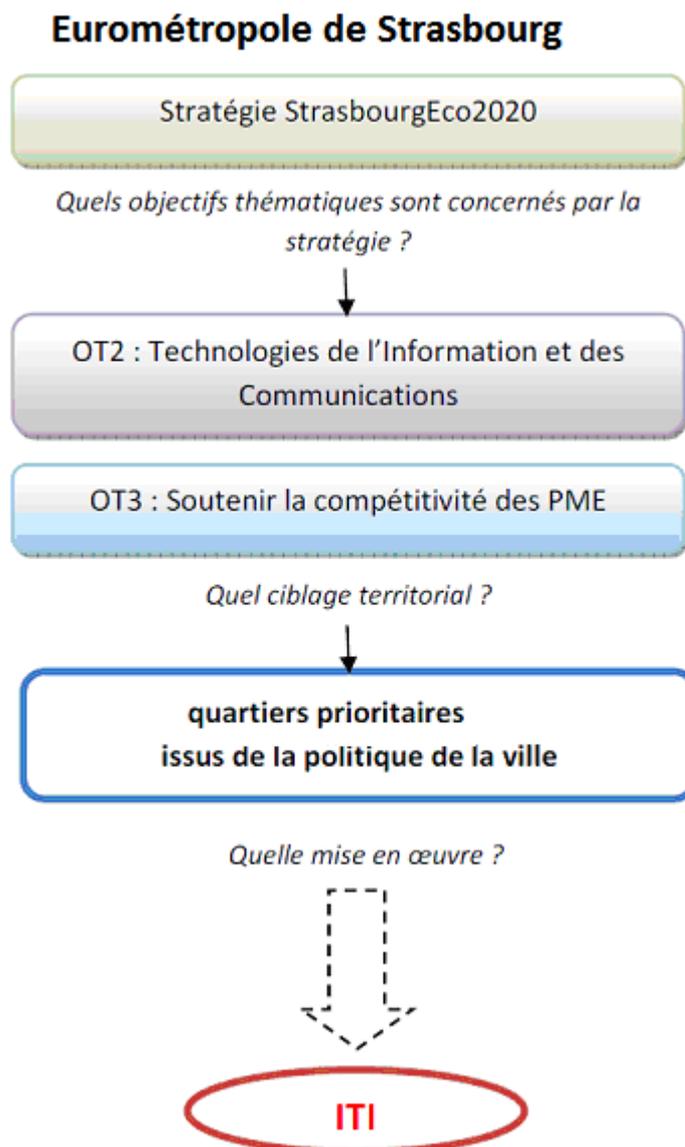
En effet, cet ITI cherche principalement à favoriser la solidarité pour rendre le territoire plus compétitif. Ces lignes directrices seront mises en œuvre par des actions visant à promouvoir l'inclusion sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, permettre l'accès à l'emploi notamment des jeunes, par le développement des compétences, l'animation économique et une offre adéquate de services, d'équipements et d'infrastructures.

Promouvoir les liens entre le développement économique, l'emploi et l'insertion est un enjeu essentiel pour l'Eurométropole de Strasbourg car il permet de garantir la cohésion sociale et territoriale tout en répondant à des objectifs en termes de compétitivité et d'attractivité du territoire. Elle impulse la mise en place d'un dispositif complet d'accompagnement à la création/reprise d'activité, ainsi que la mise en œuvre d'une gestion territoriale des emplois et compétences. Elle vise l'égalité urbaine et la cohésion sociale, notamment par le biais du contrat de Ville, le développement économique des quartiers prioritaires et du domaine de l'économie sociale et solidaire. La collectivité intervient ainsi avec ses partenaires auprès des publics éloignés de l'emploi issus des quartiers prioritaires de la Ville et des jeunes sans qualification, afin de favoriser leur insertion professionnelle. Sa compétence s'étend jusqu'à la coordination dans le domaine de l'insertion.

3.1 FEDER

Sur la période 2007-2013, la Région Alsace a dédié un axe de son programme opérationnel au renforcement de l'attractivité et de la cohésion des agglomérations alsaciennes par un soutien ciblé sur les quartiers en difficulté. La Région Alsace a délégué une enveloppe budgétaire de 6,2 millions d'euros à la collectivité pour le développement économique urbain des ZUS (zones urbaines sensibles) de l'agglomération strasbourgeoise. Environ 100 projets ont bénéficié du soutien du FEDER s'inscrivant dans les 3 objectifs du programme : développer et maintenir des commerces et services de proximité, favoriser l'implantation et le développement des entreprises, favoriser l'insertion professionnelle des habitants.

Dans la continuité de cette expérience réussie, le programme FEDER de l'Eurométropole sur la nouvelle période de programmation 2014-2020 se concentrera sur deux axes : le numérique et les entreprises créatives, la compétitivité des PME. Au minimum, 40 % des fonds FEDER seront affectés aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville.



3.1.1 Axes et mesures du programme

Axe 1³ : améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité

La stratégie de la collectivité en matière de numérique est cohérente avec la stratégie régionale et s'appuie sur un rapport d'évaluation de l'innovation de l'Eurométropole de Strasbourg. Depuis 2011, celle-ci développe une stratégie propre au secteur après avoir constaté que plus de la moitié des entreprises et plus de 65% des effectifs se trouvent sur son territoire, dont certains grands groupes internationaux. Ce développement est également lié à la recherche académique et scientifique, en particulier dans le domaine de l'imagerie et des domaines d'application en santé et environnement. Mais pour conforter la place de Strasbourg, des actions fortes restent à entreprendre, notamment pour donner une cohérence aux nombreuses stratégies de développement en cours sur le territoire. De plus, le secteur clé métropolitain des entreprises créatives s'inscrit dans cette dynamique et prévoit la mise en place de plusieurs dispositifs et lieux dédiés.

³ Axe 1 = axe prioritaire 2 du PO Région Alsace

Priorité d'investissement : Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

Mesure 1 : Faire de Strasbourg et son Eurométropole une « Fab Ville » en favorisant l'usage des TIC

▪ Objectifs de la mesure

Soutenir la création d'activités dans le domaine de l'économie numérique et des entreprises créatives

Les actions mises en œuvre sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg visent non seulement à développer des produits et services TIC mais également à accompagner les initiatives innovantes en matière de numérique et d'entreprises créatives (ex. mise en relation d'artistes, designers afin de collaborer avec une entreprise). Ces actions ont pour objet de créer une dynamique positive sur ce secteur en fort développement sur le territoire. Il s'agit de favoriser la coopération entre les entreprises des secteurs clé et de promouvoir les projets expérimentaux.

Les actions fortes à mener par la collectivité pour renforcer son image de marque numérique visent à faire émerger de nouveaux tiers lieux par le financement de locaux adaptés et d'équipements de qualité. Par conséquent, seront soutenus les projets visant la création d'espaces de type co-working, fab labs, et autres plateformes favorisant les rencontres entre différentes communautés d'acteurs autour de l'utilisation d'équipements informatiques et de prototypage rapide (imprimante 3D, logiciel de modélisation...) ou de l'utilisation des données, favorisant les rencontres et les développements de projets innovants.

En parallèle à la création de tiers lieux, la collectivité encourage le développement des espaces dédiés aux entreprises créatives et visant l'application des TIC et la diffusion des usages, notamment à travers des expérimentations. Dans ce cadre, seront financés les projets d'investissements dédiés à la créativité, à l'innovation et aux nouveaux usages du numérique. En créant un environnement favorable à l'économie numérique, ces espaces permettront de développer l'usage des TIC et l'accès aux services innovants à la fois pour les acteurs privés, publics mais aussi les particuliers.

Outre les projets d'investissements, la collectivité accompagne le développement de l'économie numérique par l'animation du secteur et des différentes communautés, les entreprises numériques, les start-up, les arts et la culture. L'organisation d'événements permettant de faire connaître le territoire comme une plateforme de pointe en matière de numérique devrait permettre d'attirer les acteurs clés et les compétences phares dans ce domaine.

Les actions d'animation et les dispositifs (ex. appel à projets) du secteur numérique et des entreprises créatives visant à favoriser la production de produits et services numériques originaux seront donc soutenus.

▪ Projets éligibles

1. Création et aménagement d'espaces collaboratifs dédiés au numérique et aux entreprises

Infrastructures et équipements visant à créer sur le territoire plusieurs espaces à forte valeur ajoutée numérique.

2. Appels à projets numériques et entreprises créatives

Les appels à projets devront être en cohérence avec la feuille de route Strasbourg Eco 2020, en particulier pour le secteur clé des entreprises créatives et/ou dans le volet secteur numérique du rapport sur l'écosystème de l'innovation de l'Eurométropole de Strasbourg.

3. Animation, promotion et accompagnement du secteur numérique et des entreprises créatives

L'organisation d'événements, l'accompagnement, les études et les dispositifs visant à favoriser la production de produits et services numériques originaux (expérimentation) seront également soutenus.

L'accompagnement des entreprises créatives et des projets visant à mettre en relation des entreprises avec des créatifs dans le domaine des entreprises créatives seront éligibles.

▪ Dépenses éligibles

1. Etudes et investissements (construction de locaux, aménagement, équipement)
2. Prestations externes et dépenses liées à l'organisation d'événements
3. Frais de personnel (salaire), uniquement pour l'accompagnement des entreprises créatives et l'animation des projets immobiliers.
4. Seul le bénévolat peut être valorisé comme une contribution en nature

▪ Bénéficiaires

Entreprises, associations, Chambres consulaires, collectivités territoriales...

▪ Aire géographique

L'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est éligible.

▪ Critères de sélection

Grille de sélection des projets permettant d'apprécier la vocation économique du projet, la localisation, l'éligibilité du projet au programme, la nature du maître d'ouvrage et les actions environnementales ou sociales (cf annexe).

Des appels à projets seront lancés et le cahier des charges déterminera les critères de sélection (cf. annexe : ex. appel à projet Tango&Scan 2015).

Les candidats aux appels à projet devront être enregistrés sous un code NAF ou NAFA des entreprises créatives et numériques (cf. annexe).

Projets en lien avec la feuille de route Strasbourg Eco2020.

▪ Modalités de financement communautaire

Taux d'intervention moyen : 30 %.

Plafond de subvention européenne : 150 000 € pour les porteurs de projets privés.

Concernant les appels à projets, le taux FEDER maximum pourra atteindre 50%.

Montant minimum du coût total éligible du projet pour déposer un dossier : 15 000 € H.T..

L'animation (salaires/prestations externes) des projets immobiliers est éligible pour une durée maximum de 3 ans.

▪ Règles relatives aux aides d'état pour ce type de projet

Régime d'aide : conformément à la réglementation européenne et nationale.

▪ Articulation entre fonds européens

Lien possible avec le FSE sur des dépenses de fonctionnement pour des publics bénéficiant d'un accompagnement social et professionnel.

▪ Indicateurs de réalisation

Nombre de PME soutenues pour développer de nouveaux contenus et services numériques et du secteur des entreprises créatives.

Valeur cible 2023 Eurométropole: 10

Nombre de nouveaux Fab labs et espaces de co-working soutenus

Valeur cible 2023 Eurométropole : 3

Autres indicateurs de réalisation Eurométropole:

- Nombre d'entreprises hébergées,
- Nombre d'emplois créés,
- Nombre d'usagers,
- Nombre d'actions d'animation réalisées

▪ Plan de financement

Axe 1	Montant total	FEDER	CPN	Privé
Taux		30%	56%	14%
Mesure 1	4 333 333 €	1 300 000 €	2 426 667 €	606 667 €

▪ Service à consulter

Service instructeur :

Eurométropole de Strasbourg

Cellule FEDER

Axe 2⁴ : soutenir la compétitivité des PME

En cohérence avec la stratégie régionale, la collectivité et ses partenaires publics et privés mènent des actions territorialisées de sensibilisation à l'esprit d'entreprise et d'accompagnement des chefs d'entreprises. Elle réalise également des études relatives à l'entrepreneuriat et à l'animation du tissu économique local qui exercent un effet de levier important sur le territoire en termes de création d'entreprises et de développement. Parmi les cibles privilégiées, les quartiers prioritaires, les étudiants et les actions relevant du domaine de l'ESS (structures/projets à vocation économique-activité marchande uniquement).

L'entrepreneuriat est l'axe stratégique numéro 1 de la feuille de route Strasbourg Eco2020 et de nombreuses actions partenariales sont réalisées de l'idée au développement des structures en passant par la création/reprise d'entreprises.

Le zonage appliqué aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (voir carte partie « contexte ») est celui défini par la législation en vigueur.

⁴ Axe 2 = axe prioritaire 3 du PO Région Alsace.

Priorité d'investissement : Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Mesure 1 : Soutenir les entrepreneurs de l'idée à la création/reprise de l'entreprise

▪ Objectifs de la mesure

Promouvoir l'entrepreneuriat

Créer un contexte favorable à la création d'entreprises

Accompagner les créateurs/repreneurs dans leurs projets

Favoriser la promotion de l'entrepreneuriat, l'émergence de projets innovants et de structures et soutenir les réseaux d'accompagnement à la création et reprise des entreprises doivent permettre au territoire de rester dans une dynamique positive visant à accompagner les créateurs/repreneurs dans leur projet.

En cohérence avec le réseau régional des Opérateurs de la Création/Reprise d'Entreprises, l'Eurométropole de Strasbourg développe un dispositif efficace et complet d'accompagnement grâce, notamment, à son réseau de Portes d'Entrée qui fédère les opérateurs du territoire. La collectivité encourage le développement des outils d'animation et d'accompagnement pour soutenir les entrepreneurs, par le biais de services de conseil et d'accompagnement.

Les structures d'accueil des entreprises en phase de création, comme les pépinières, seront soutenues. La création de structures est également soutenue par la collectivité à travers le financement d'équipements, d'infrastructures et l'aménagement des espaces visant à faciliter l'accès aux commerces et services de proximité.

La phase de création prise en compte court jusqu'à la 3^e année suivant l'immatriculation de la structure.

▪ Projets éligibles

- 1. Promotion de l'esprit d'entreprise** : actions d'accompagnement et de communication à la création/reprise/post-création d'entreprises (études stratégiques, outils d'accompagnement, actions de communication). En cohérence avec le dispositif OCRE, l'animation de réseaux pourra inclure des actions territorialisées, notamment sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, les étudiants et dans le domaine de l'ESS (pour des structures/projets à vocation économique-activité marchande uniquement). Les études économiques sur le potentiel d'une zone relevant d'un QPV s'intègrent dans ce dispositif.
- 2. Soutien aux projets d'immobilier d'entreprises** dans le domaine de la création. Les projets d'immobilier d'entreprises en création (structures d'accueil, pépinières, etc) nécessitant un soutien de la collectivité comme l'immobilier de petites surfaces et l'immobilier spécifique

dans les quartiers prioritaires et dans le domaine de l'ESS (structures/projets à vocation économique-activité marchande uniquement) pourront être soutenus.

3. Aides directes à l'investissement pour l'aménagement intérieur et extérieur, et l'équipement des entreprises créées. Les aides directes pour l'aménagement et l'équipement de structures, y compris celles destinées à la formation professionnelle ou à l'insertion, et situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et/ou du domaine de l'ESS (structures/projets à vocation économique-activité marchande uniquement), pourront également être soutenus. Dans le domaine spécifique de la santé, les projets en lien avec les politiques de la collectivité ayant une mission sociale, réalisés en partenariat et situés dans les quartiers prioritaires, seront éligibles.

Les projets d'aménagement des espaces visant à faciliter l'accès aux commerces et services de proximité sont également éligibles sur les quartiers de la Politique de la Ville exclusivement.

▪ **Dépenses éligibles**

1. Etudes et investissements (construction, aménagement, équipement)
2. Prestations externes et dépenses liées à l'organisation d'événements
3. Frais de personnel (salaire)
4. Seul le bénévolat peut être valorisé comme une contribution en nature

▪ **Bénéficiaires**

Collectivités territoriales, associations, entreprises de moins de 3 ans (après immatriculation), chambres consulaires, étudiants...

Dans le domaine de la santé, les pharmacies, les laboratoires d'analyse et les regroupements de professionnels de santé sont éligibles.

Bénéficiaires inéligibles : grandes entreprises au sens UE, SCI, professions libérales et secteurs de ces professions

Seules les structures ayant une action sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg sont éligibles.

▪ **Aire géographique**

Eurométropole de Strasbourg :

- Animation du réseau de la création/reprise d'entreprises,
- Actions de communication à la création/reprise/post-crédation d'entreprises,
- Si étudiants et ESS (structures/projets à vocation économique-activité marchande uniquement) : aides directes pour l'aménagement, l'équipement et les projets d'immobilier d'entreprise.

Quartiers prioritaires de la Ville pour les autres structures et dispositifs.

▪ Critères de sélection

Grille de sélection des projets permettant d'apprécier la vocation économique du projet, la localisation, l'éligibilité du projet au programme, la nature du maître d'ouvrage et les actions environnementales ou sociales (cf annexe).

Des appels à projets pourront être lancés pour la création d'entreprises et le cahier des charges déterminera les critères de sélection (cf. annexe : ex. appel à projet création 2015). Au moins 50 % des publics cibles doivent être issus des QPV.

Les acteurs relevant du domaine de l'ESS devront figurer sur la liste établie par la CRESS (dans le cadre de la loi sur l'ESS). Un avis technique de la CRESS pourra être sollicité sur les demandes de subvention.

Les étudiants devront fournir un justificatif de leur statut.

▪ Modalités de financement communautaire

Taux d'intervention moyen : 30 %. Plafond de subvention européenne : 150 000 € pour les porteurs de projets privés et à vocation économique.

Montant minimum du coût total éligible du projet pour déposer un dossier : 15 000 € H.T..

L'animation (salaires) des projets immobiliers est éligible pour une durée maximum de 3 ans.

▪ Règles relatives aux aides d'état pour ce type de projet

Régime d'aide : conformément à la réglementation européenne et nationale.

▪ Articulation entre fonds européens

Le FSE soutient la formation et l'accompagnement des créateurs, repreneurs par le biais de formations généralistes, de perfectionnement et des prestations d'accompagnement. Le FSE soutient également la transmission, par des actions de formation et d'accompagnement des cédants et de tutorat ainsi que des actions de professionnalisation des acteurs du réseau OCRE.

Le FSE finance les micro-projets et les projets sur la thématique « emploi » (aides aux postes...).

▪ Indicateurs de réalisation

Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier (porteur de projets accompagnés)

Valeur cible 2023 Eurométropole: 100

Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises

Valeur cible 2023 Eurométropole: 250 000 €

Autres indicateurs de réalisation de l' Eurométropole :

- Nombre d'entreprises aidées,
- Surface créée ou rénovée,
- Nombre d'emplois créés,
- Taux de création/reprise par rapport au nombre de personnes accompagnées

▪ **Plan de financement**

Axe 2	Montant total	FEDER	CPN	Privé
Taux		30%	55%	15%
Mesure 1	3 333 333 €	1 000 000 €	1 833 333 €	500 000 €

▪ **Service à consulter**

Service instructeur :

Eurométropole de Strasbourg

Cellule FEDER

|

Priorité d'investissement : Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Mesure 2 : Soutenir les entrepreneurs dans le développement de leur entreprise

▪ **Objectifs de la mesure**

Soutenir le développement des entreprises

Conforter les entreprises existantes

Le développement des structures est également soutenu par la collectivité à travers le financement d'équipements, d'infrastructures et l'aménagement des espaces visant à faciliter l'accès aux commerces et services de proximité.

Il existe une diversité de structures immobilières sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg pouvant accueillir des entreprises. On y trouve à la fois des locaux de bureaux disponibles en location ou à la vente, des structures d'accueil plus spécifiques...

Dans les territoires de la politique de la Ville où une carence de l'initiative privée a été constatée et dans le secteur de l'ESS (structures/projets à vocation économique-activité marchande uniquement), les projets relatifs à l'immobilier de petites surfaces et les aides à l'investissement devront permettre de combler les déficits constatés sur ces territoires.

▪ **Projets éligibles**

1. Soutien au projet d'immobilier des entreprises en développement. Les projets d'immobilier d'entreprises en développement (structures d'accueil, hôtels d'entreprises, espaces de co-working etc) nécessitant un soutien de la collectivité comme l'immobilier de petites surfaces et l'immobilier spécifique dans les quartiers prioritaires et dans le domaine de l'ESS (structures/projets à vocation économique-activité marchande uniquement) pourront être soutenus (infrastructures, équipements, études, actions d'animation et de promotion).

2. Aides directes à l'investissement pour l'aménagement, l'équipement et l'aménagement extérieur des entreprises. Les aides directes pour l'aménagement et l'équipement de structures, y compris celles destinées à la formation professionnelle ou à l'insertion, et situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et/ou du domaine de l'ESS (structures/projets à vocation économique-activité marchande uniquement), pourront également être soutenus. Dans le domaine spécifique de la santé, les projets en lien avec les politiques de la collectivité ayant une mission sociale, réalisés en partenariat et situés dans les quartiers prioritaires, seront éligibles.

Les projets d'aménagement des espaces visant à faciliter l'accès aux commerces et services de proximité sont également éligibles sur les quartiers de la Politique de la Ville exclusivement.

La phase de développement prise en compte court à partir de la 3^e année suivant l'immatriculation de la structure.

Des appels à projets visant à soutenir le développement des entreprises pourront être financés au titre de cette mesure.

▪ **Dépenses éligibles**

1. Etudes et investissements (construction de locaux, aménagement, équipement)
2. Prestations externes et dépenses liées à l'organisation d'événements (lien direct avec le projet),
3. Animation des structures d'accueil (salaire pour une durée de 3 ans maximum),
4. Seul le bénévolat peut être valorisé comme une contribution en nature

▪ **Bénéficiaires**

Collectivités territoriales, associations, entreprises de plus de 3 ans (après immatriculation), chambres consulaires, étudiants...

Dans le domaine de la santé, les pharmacies, les laboratoires d'analyse et les regroupements de professionnels de santé sont éligibles.

Bénéficiaires inéligibles : grandes entreprises au sens UE, SCI, professions libérales et secteurs de ces professions

Seules les structures ayant une action sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg sont éligibles.

▪ **Aire géographique**

Eurométropole de Strasbourg si structure de l'ESS (structures/projets à vocation économique-activité marchande uniquement).

Quartiers prioritaires de la Ville pour les autres structures.

▪ **Critères de sélection**

Grille de sélection des projets permettant d'apprécier la vocation économique du projet, la localisation, l'éligibilité du projet au programme, la nature du maître d'ouvrage et les actions environnementales ou sociales (cf annexe).

Des appels à projets pourront être lancés pour soutenir le développement des entreprises et le cahier des charges déterminera les critères de sélection.

Les acteurs relevant du domaine de l'ESS devront figurer sur la liste établie par la CRESS (dans le cadre de la loi sur l'ESS). Un avis technique de la CRESS pourra être sollicité sur les demandes de subvention.

▪ **Modalités de financement communautaire**

Taux d'intervention moyen : 30 %. Plafond de subvention européenne : 150 000 € pour les porteurs de projets privés et à vocation économique.

Montant minimum du coût total éligible du projet pour déposer un dossier : 15 000 € H.T..

L'animation (salaires) des projets immobiliers est éligible pour une durée maximum de 3 ans.

▪ **Règles relatives aux aides d'état pour ce type de projet**

Régime d'aide : conformément à la réglementation européenne et nationale.

▪ **Articulation entre fonds européens**

Le FSE soutient la formation et l'accompagnement des entrepreneurs des créateurs, repreneurs par le biais de formations généralistes, de perfectionnement et des prestations d'accompagnement.

▪ **Indicateurs de réalisation**

Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions
Valeur cible 2023 Eurométropole: 50

Surface créée ou rénovée
Valeur cible 2023 Eurométropole: 18 000 m²

Autres indicateurs de réalisation de l'Eurométropole :

- Nombre d'emplois créés

▪ **Plan de financement**

Axe 2	Montant total	FEDER	CPN	Privé
Taux		30%	30%	40%
Mesure 2	17 333 334 €	5 200 000 €	5 200 000 €	6 933 333 €

▪ **Service à consulter**

Service instructeur :
Eurométropole de Strasbourg
Cellule FEDER

3.1.2 Maquette financière

ITI EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG	Montant total	FEDER	CPN	Privé
Mesures		30%	37.84%	32.16%
1.1	4 333 333 €	1 300 000 €	2 426 667 €	606 667 €
2.1	3 333 333 €	1 000 000 €	1 833 333 €	500 000 €
2.2	17 333 334 €	5 200 000 €	5 200 000 €	6 933 333 €
Total	25 000 000 €	7 500 000 €	9 460 000 €	8 040 000 €

Au minimum, 40% des crédits FEDER seront affectés à la Politique de la Ville, soit 3 M €.

3.1.3 Assistance technique

L'assistance technique permet le financement des dépenses de fonctionnement de l'Eurométropole de Strasbourg directement impliquées dans la gestion du programme. En effet, la cellule fonds européens a en charge la gestion d'une enveloppe déléguée de 7,5 M€ par la Région Alsace. C'est dans ce cadre que le FEDER est appelé à cofinancer les postes des personnes en charge de cette gestion et les dépenses de fonctionnement.

Le pourcentage alloué à l'assistance technique et stipulé dans les textes réglementaires, à savoir 3,49%, est identique, en proportion, à celui de l'autorité de gestion.

Type de dépenses éligibles :

- Salaires,
- Communication,
- Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'enveloppe déléguée étant de 7,5M€, la contribution FEDER correspondant à l'assistance technique (3,49%) s'élève à 261 750 €.

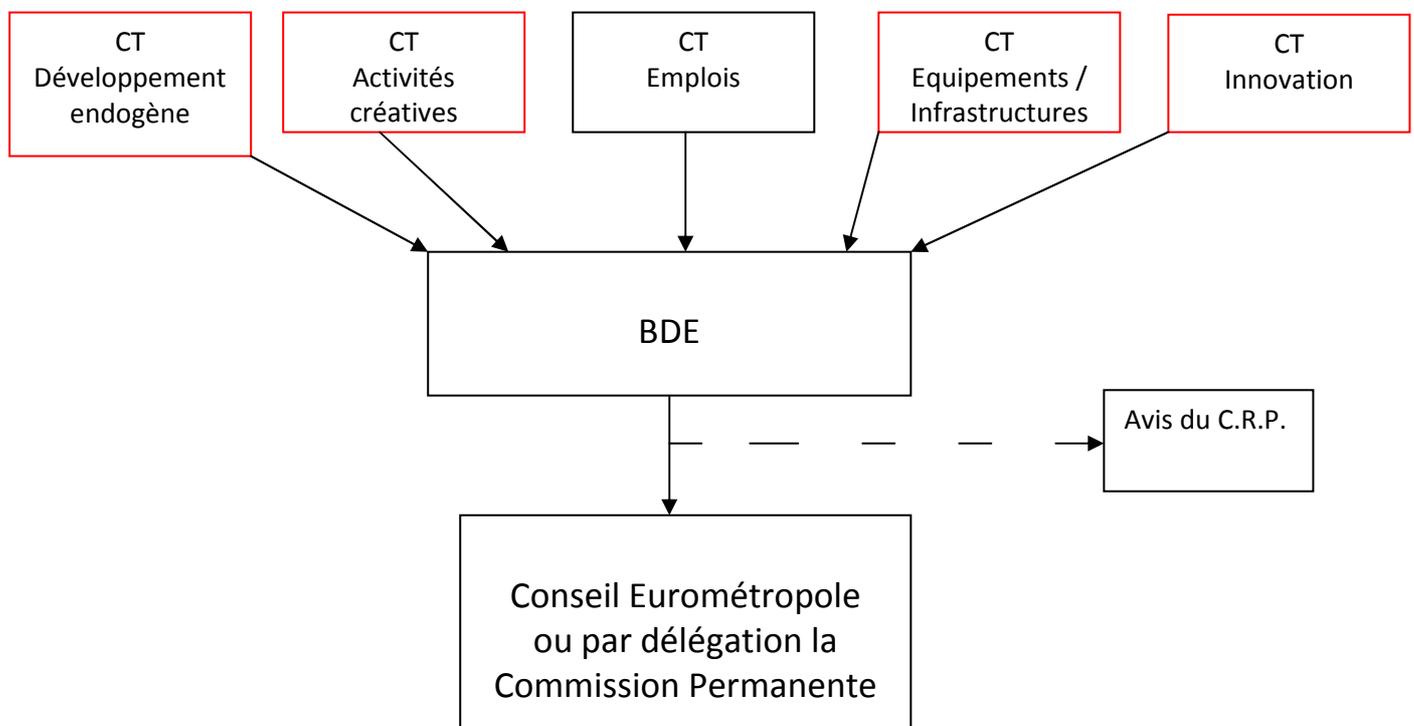
AT	Montant total	FEDER	CPN
Taux	100%	50%	50%
Total	523 500 €	261 750 €	261 750 €

3.1.4 Modalités de mise en œuvre et de gestion

Les dossiers FEDER seront présentés aux Comités techniques de Strasbourg Eco2020 selon les thématiques visées par les projets. Les Comités techniques sont composés des experts économiques de l'ensemble des partenaires (Région, CCI, CMA, CG Etat...).

Après avis de ces Comités techniques, ils seront présentés au Bureau de Développement Economique (BDE) composé d'élus de l'Eurométropole de Strasbourg pour valider l'octroi et le montant proposé de la subvention. Les projets sont présentés pour information au Comité régional de programmation (CRP) préalablement à l'engagement juridique.

Les décisions prises au BDE sont ensuite entérinées par le Conseil de l'Eurométropole ou par délégation à la Commission Permanente.



3.2 FSE

Adapter les emplois et compétences aux priorités économiques de l'agglomération par l'enseignement, la formation, l'information sur les grands secteurs de demain, renforcer la capacité de chacun à occuper un emploi décent et prévenir le risque de perte d'emploi constituent autant d'objectifs que l'Eurométropole s'est fixée.

Réaffirmé dans le pilier Emploi et Développement économique du Contrat de Ville, l'Eurométropole s'engage notamment à faciliter l'accès à l'emploi des habitants des QPV avec un accent particulier sur le public jeune et d'organiser la souplesse des dispositifs et des modalités d'accompagnement.

En correspondance avec les domaines d'intervention et les objectifs fixés, l'Eurométropole se voit attribuer une nouvelle compétence en matière de fonds européens à travers la gestion d'une subvention globale de 5,4 M € (sur une enveloppe régionale FSE de l'Etat à 71 M €.)

Organisme intermédiaire, avec le Conseil général sur le territoire Bas-Rhin, l'Eurométropole gère une subvention orientée majoritairement sur les thématiques de la coordination de l'offre de services pour les personnes éloignées de l'emploi, la politique de la ville et l'insertion des jeunes.

3.2.1 Axes et dispositifs du programme

Axe prioritaire 1 Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat

Priorité d'investissement 8-7 La modernisation des institutions du marché du travail, telles que les services publics et privés de l'emploi, de façon à mieux répondre aux besoins du marché du travail, y compris par des actions visant à améliorer la mobilité professionnelle transnationale ainsi qu'en faisant appel à des programmes de mobilité et à une meilleure coopération entre les organismes et les parties concernées

Objectif spécifique 1 Expérimenter de nouveaux types de services à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises

FICHE DISPOSITIF n° 1 Développement de regroupements territoriaux entre partenaires locaux et en coordination avec les entreprises locales

▪ **Période de programmation et de réalisation**

Programmation du 01/01/2014 au 31/12/2016

Réalisation du 01/01/2014 au 31/12/2017

▪ **Contexte et diagnostic de situation**

Au sein de l'Eurométropole, de nombreuses structures coexistent en matière de création d'activité et d'emploi. S'adressant à tout type de public, tant aux demandeurs d'emploi qu'aux entreprises, ces structures constituent autant de portes d'entrées que de domaine d'activité. Cette organisation engendre en nombre des coûts similaires et surtout ne simplifie pas l'accès aux services pour les usagers.

Si le principe des portes d'entrée territoriales (comme pour celles de la création d'entreprises) constitue un premier stade de partenariat réel et effectif, leur localisation éparse reste une difficulté pour les usagers et leur accès à la pluralité des services offerts.

Surtout, les acteurs locaux de la création d'activité et d'emploi ont des intérêts communs qu'ils peuvent partager avec une **communication plus aisée, une coordination rapprochée**. Anticiper les besoins en compétences des entreprises, développer les possibilités d'emploi pour les publics les plus en difficultés en lien avec les niches d'activité locales sont des exemples de problématiques communes.

▪ **Objectifs**

- Améliorer la satisfaction des demandeurs d'emploi et des employeurs à l'occasion de l'utilisation de l'ensemble des services d'aide au retour à l'emploi et au recrutement
- Capitaliser et diffuser des savoir-faire
- Démultiplier et renforcer les possibilités d'actions des structures liées à l'emploi

▪ **Projets éligibles**

- Développement, animation et coordination de structures de regroupement des acteurs territoriaux similaires ou ayant vocation à travailler en collaboration sur la thématique de l'activité et de l'emploi, mise en réseau
- Mutualisation des services

▪ **Critères de sélection**

Contribution aux objectifs du PON : Inscription du projet dans les objectifs spécifiques et Prise en compte des principes horizontaux assignés au FSE

Faisabilité de l'opération : Cohérence du calendrier et Adéquation entre les moyens mobilisés et les résultats attendus

Capacité de l'opérateur : Capacité financière et Capacité de mise en œuvre des moyens nécessaires, humains et administratifs, pour assurer la bonne gestion de l'aide FSE, y compris celle de la publicité

▪ **Bénéficiaires**

Bénéficiaires : tout acteur lié à l'emploi, la formation, l'insertion et au développement économique local (Maison de l'emploi, Missions locales, Pôle Territorial de Coopération Economique...)

Publics visés par les opérations: potentiels et actuels employeurs, potentiels ou actuels demandeurs d'emploi,...

▪ **Aire géographique**

Bassin d'emploi de Strasbourg et Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

▪ **Articulation entre fonds européens**

Le FEDER pourra intervenir en matière d'investissements (construction de locaux, aménagement, équipement).

▪ **Indicateurs de réalisation**

- Nombre de projets de nouveaux services pour les entreprises
- Nombre de projets de nouveaux services pour les demandeurs d'emploi

Axe prioritaire 2 Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels

Priorité d'investissement 8-5 L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Objectif spécifique 1 Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations

FICHE DISPOSITIF n° 2 Développement d'une gestion de l'emploi en articulation avec les filières d'excellence locale et les secteurs en mutation

▪ Période de programmation et de réalisation

Programmation du 01/01/2014 au 31/12/2016

Réalisation du 01/01/2014 au 31/12/2017

▪ Contexte et diagnostic de situation

Dans sa feuille de route stratégique « Strasbourg Eco 2020 », l'Eurométropole a déterminé des secteurs clés pour construire le futur. En effet, les technologies médicales et thérapies nouvelles, les mobilités innovantes et multimodales, le tertiaire supérieur international et les activités créatives constituent notamment des secteurs où l'agglomération dispose d'atouts déterminants et qui se positionnent sur des marchés porteurs.

Par ailleurs, l'Eurométropole connaît des secteurs d'emploi en mutation comme l'industrie, le portuaire et le tourisme. Une part des mutations trouve son origine dans le phénomène de « papy-boom ». En effet, les effectifs très importants recrutés, par exemple dans l'industrie, début des années 1970 vont atteindre l'âge de la retraite. Par conséquent, leur départ provoquera une rupture des effectifs et des compétences dans la majorité des entreprises industrielles.

D'une manière transversale, 70 % des embauches concernent des contrats de travail de moins de 1 mois. Il faut donc faire face à une situation de précarité même pour des actifs occupés.

▪ Objectifs

- Relier la gestion de l'emploi, tant du point de vue de l'employé que de l'employeur, à des secteurs clés déterminés et/ou à des secteurs en mutation
- Accompagner la transition professionnelle

▪ Projets éligibles

- Mise en place d'outils matériels/immatériels et de services d'information sur l'orientation, de recherche, de formation, etc dans des secteurs clés et/ou en mutation
- Mise en place de GPEC dans les secteurs clés et/ou en mutation : industrie, port, tourisme,... à travers notamment :
la constitution d'un réseau d'entreprises ; la sensibilisation des entreprises à l'anticipation des mutations et à l'utilisation des outils de droit commun leur permettant de faire évoluer les compétences et les parcours ; l'identification des situations problématiques liées au départ des

anciens, une meilleure information des demandeurs d'emploi et l'attraction de nouveaux profils, l'adaptation des salariés en poste, le déclenchement des mécanismes de recrutement innovant...

▪ **Critères de sélection**

Contribution aux objectifs du PON : Inscription du projet dans les objectifs spécifiques et Prise en compte des principes horizontaux assignés au FSE

Faisabilité de l'opération : Cohérence du calendrier et Adéquation entre les moyens mobilisés et les résultats attendus

Capacité de l'opérateur : Capacité financière et Capacité de mise en œuvre des moyens nécessaires, humains et administratifs, pour assurer la bonne gestion de l'aide FSE, y compris celle de la publicité

▪ **Bénéficiaires**

Bénéficiaires : tout acteur lié à l'emploi, la formation, l'insertion et du développement économique local (Maison de l'emploi, Missions locales, Pole Territorial de Coopération Economique...)

Publics visés par les opérations : les employeurs, le personnel d'encadrement, les représentants du personnel, les partenaires sociaux, les potentiels ou actuels demandeurs d'emploi, les actifs occupés...

▪ **Aire géographique**

Bassin d'emploi de Strasbourg et Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

▪ **Articulation entre fonds européens**

Le FEDER pourra intervenir en matière d'investissements.

▪ **Indicateurs de réalisation**

Nombre de projets qui visent à anticiper les mutations

Axe prioritaire 3 Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Priorité d'investissement 9-1 L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

Objectif spécifique 1 Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi et appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale

FICHE DISPOSITIF n° 3 Mise en place d'actions en faveur des publics très éloignés de l'emploi, y compris les jeunes, pour une meilleure insertion sociale et professionnelle

▪ Période de programmation et de réalisation

Programmation du 01/01/2014 au 31/12/2016

Réalisation du 01/01/2014 au 31/12/2017

▪ Contexte et diagnostic de situation

Certains publics, de par leur environnement social (localisation dans des quartiers prioritaires, appartenance à des communautés marginalisées, déscolarisation et rupture des liens familiaux...) se trouvent en difficulté d'insertion dans la société et par conséquent sont très éloignés de l'emploi.

Reprise du diagnostic du contrat de ville (Programme 11 : Parcours vers l'Emploi) :

Un chômage structurel massif alimente une forte précarité sociale : le taux de chômage des 15-64 ans dans les QPV est supérieur de 11,7 points au taux moyen de Strasbourg (28,9% contre 17,2% en 2011). Le quartier de Neuhof Cités affiche le plus fort taux de chômage pour cette catégorie d'âge avec un taux de 40,6%.

Les 15-24 ans constituent la catégorie de population la plus touchée par le chômage (41,8% pour une moyenne Strasbourg de 29,1%). Certains quartiers comme le Port du Rhin affichent un taux de chômage des jeunes supérieur à 50% (54,7% pour le Port du Rhin ; 53,1% pour la Cité de l'III ; le taux maximum se retrouve sur l'iris Marschallhof).

La question du chômage des jeunes est d'autant plus importante que les QPV de l'Eurométropole affichent en moyenne une surreprésentation de la tranche d'âge des 0-14 ans (25,3% de la population des QPV contre une moyenne Strasbourg de 17,1%). De plus, ce public porte un désintérêt massif au service public de l'emploi.

Une forte proportion des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD) parmi les habitants des QPV sont inscrits à Pôle Emploi (Part des DE inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 12 mois : 46% pour les habitants des QPV contre 44% moyenne Bas Rhin).

Une offre d'emploi globalement reste insuffisante sur l'Eurométropole surtout dans les emplois de bas niveau de qualification (hormis les secteurs en tension) et un potentiel de développement économique des territoires inégal.

Les entreprises installées en ZFU sont souvent de très petite taille (majoritairement moins de 5 salariés) et offrent des postes qualifiés, peu en adéquation avec les niveaux de formation des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.

▪ Objectifs

- Accroître le nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi
- Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement
- Développer des vocations et des compétences
- Améliorer la couverture territoriale de l'offre d'insertion

▪ Projets éligibles

- Actions préparatoires à l'insertion professionnelle : mission d'intérêt général dans des thématiques locales et des secteurs porteurs, mission d'information, formation professionnelle, formation linguistique, etc.
- Actions de mise en situation et d'immersions professionnelles : mise en emploi par le biais de clause sociale ou de suivi innovant, stage, visite d'entreprise...
Sont exclues les actions d'accompagnement à l'insertion des clauses sociales (en amont des actions de mise en emploi) qui sont financées au titre du Dispositif 4.
- Actions d'égalité d'accès à la mobilité à visée professionnelle
- Animation et développement d'ateliers personnalisés ou collectifs de type cible orientation, de bilans, de tests d'évaluation, etc.
- Animation de suivi à la personne : aide à la préparation et à la recherche d'emploi (aide à la rédaction de CV, simulation d'entretien, rencontre avec des professionnels, visites d'entreprise...), etc.
- Animation et développement de séminaires, de forums, de rencontres, etc.
- Animation et ingénierie de mise en réseaux entre les différents publics liés à l'insertion et l'emploi
- Accompagnement matériel/immatériel à l'emploi (équipements obligatoires,...)

▪ Critères de sélection

Contribution aux objectifs du PON : Inscription du projet dans les objectifs spécifiques et Prise en compte des principes horizontaux assignés au FSE

Faisabilité de l'opération : Cohérence du calendrier et Adéquation entre les moyens mobilisés et les résultats attendus

Capacité de l'opérateur : Capacité financière et Capacité de mise en œuvre des moyens nécessaires, humains et administratifs, pour assurer la bonne gestion de l'aide FSE, y compris celle de la publicité

▪ Bénéficiaires

Bénéficiaires : collectivités locales, acteurs ou structures liées à l'emploi, la formation, l'insertion et au développement économique local (Eurométropole, Ville de Strasbourg, entreprises, associations...)

Publics visés par l'opération : les personnes en situation ou menacées de pauvreté et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un accès ou d'un retour à l'emploi durable.

Les opérations de ce dispositif doivent concerner :

- soit au moins 50% des personnes issues des quartiers prioritaires découlant de la Politique de la Ville
- soit au moins 80% des personnes appartenant à une communauté marginalisée

- soit au moins 80% des personnes de 14 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle

▪ **Aire géographique**

Eurométropole de Strasbourg

▪ **Articulation entre fonds européens**

Le FEDER pourra intervenir en matière d'investissements.

▪ **Indicateurs de réalisation**

- Nombre de participants chômeurs

Valeur cible 2018 :

Valeur cible 2023 :

- Nombre de participants inactifs

Valeur cible 2018 :

Valeur cible 2023 :

- Nombre de femmes
- Nombre de participants des quartiers prioritaires de la ville

Axe prioritaire 3 Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Priorité d'investissement 9-1 L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

Objectif spécifique 2 Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion

FICHE DISPOSITIF n° 4 Accompagnement des entreprises pour une démarche de responsabilité sociale de l'entreprise dans son volet insertion professionnelle

▪ Période de programmation et de réalisation

Programmation du 01/01/2014 au 31/12/2016

Réalisation du 01/01/2014 au 31/12/2017

▪ Contexte et diagnostic de situation

En Alsace, 23 grandes entreprises s'inscrivent dans « Le réseau des entreprises engagées dans la société ». Cela démontre une volonté toujours plus forte d'obtenir une entreprise pérenne dans le temps à travers une bonne gestion économique tout en garantissant la protection de l'environnement et le progrès social. Si l'on place la responsabilité sociétale autour de diverses questions comme le lien entre l'entreprise et l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les droits de l'homme, le développement local et les relations de travail, à l'échelle du bassin de l'emploi de Strasbourg, il s'agit plutôt d'agir sur la responsabilité sociale des entreprises dans son volet insertion professionnelle, du recrutement à l'emploi effectif. Couvrir la chaîne de l'emploi en agissant à travers la fibre sociale de l'entreprise correspond à un besoin local et ciblé afin de continuer à encourager les entreprises déjà intégrées dans ce volet RSE et de déclencher de nouvelles intentions et actions dans ce domaine.

▪ Objectifs

- Favoriser le soutien des employeurs à l'intégration des publics très éloignés de l'emploi
- Augmenter et renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement
- Développer une démarche de développement durable à travers des actions d'insertion professionnelle ou toute autre action se rattachant à une volonté de RSE

▪ Projets éligibles

- Accompagnement à l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics et dans les achats privés
- Evaluation des expérimentations
- Actions d'insertion en cohérence avec l'économie circulaire
- Ingénierie de formation ou toute autre démarche comprenant des actions de type « Charte de la diversité »
- Accompagnement plus particulier aux entreprises non-familiales à la RSE

▪ Critères de sélection

Contribution aux objectifs du PON : Inscription du projet dans les objectifs spécifiques et Prise en compte des principes horizontaux assignés au FSE

Faisabilité de l'opération : Cohérence du calendrier et Adéquation entre les moyens mobilisés et les résultats attendus

Capacité de l'opérateur : Capacité financière et Capacité de mise en œuvre des moyens nécessaires, humains et administratifs, pour assurer la bonne gestion de l'aide FSE, y compris celle de la publicité

▪ **Bénéficiaires**

Bénéficiaires : collectivités locales, acteurs ou structures liées à l'emploi, la formation, l'insertion et au développement économique local (Eurométropole, Ville de Strasbourg, entreprises, associations, etc.)

Publics visés par les opérations : employeurs, les personnes en situation ou menacées de pauvreté et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un accès ou d'un retour à l'emploi durable,...

▪ **Aire géographique**

Bassin d'emploi de Strasbourg et Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

▪ **Articulation entre fonds européens**

Le FEDER pourra intervenir en matière d'investissements.

▪ **Indicateurs de réalisation**

Nombre d'accompagnement d'employeurs et de structures d'utilité sociale

Axe prioritaire 3 Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Priorité d'investissement 9-1 L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

Objectif spécifique 3 Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire

FICHE DISPOSITIF n° 5 Animation, coordination et développement de projets en lien avec les comités technique relatifs à l'emploi et l'insertion

▪ Période de programmation et de réalisation

Programmation du 01/01/2014 au 31/12/2016

Réalisation du 01/01/2014 au 31/12/2017

▪ Contexte et diagnostic de situation

La thématique de l'emploi regroupe de nombreuses structures s'adressant tant aux demandeurs d'emploi qu'aux entreprises.

Pour une meilleure animation et coordination, des comités techniques comprenant les différentes structures d'insertion professionnelle du Bassin de l'emploi de Strasbourg se réunissent régulièrement.

Ces comités permettent notamment d'améliorer l'efficacité et la lisibilité des programmes territoriaux. Par leur réunion, ils rationalisent le temps de travail, évitent les doublons et surfincancements et améliorent l'évaluation (critères et conditions partagés, évaluations menées en commun,...).

Par ailleurs, ils développent des réponses innovantes pour renforcer l'insertion professionnelle des personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

▪ Objectifs

- Créer les conditions d'une animation renouvelée de l'offre d'insertion
- Augmenter le nombre d'accords territoriaux de coordination de l'offre d'insertion et l'évaluation de la politique menée
- Améliorer la lisibilité de l'offre d'insertion

▪ Projets éligibles

- Préparation de l'animation des différents comités : préparation de l'ordre du jour, élaboration de documents de réflexion à diffuser au sein des comités (élaboration de diagnostics socio-professionnels du territoire, évaluation de la stratégie d'insertion professionnelle,...), etc.
- Animation des différents comités (Comité d'orientation et de coordination, Equipe technique emploi,...)
- Articulation entre les différents comités
- Actions expérimentales sur initiative de ces comités, projets porteurs de réponses innovantes à des besoins émergents notamment en matière de renouvellement de l'offre d'insertion,...

▪ Critères de sélection

Contribution aux objectifs du PON : Inscription du projet dans les objectifs spécifiques et Prise en compte des principes horizontaux assignés au FSE

Faisabilité de l'opération : Cohérence du calendrier et Adéquation entre les moyens mobilisés et les résultats attendus

Capacité de l'opérateur : Capacité financière et Capacité de mise en œuvre des moyens nécessaires, humains et administratifs, pour assurer la bonne gestion de l'aide FSE, y compris celle de la publicité

▪ Bénéficiaires

Bénéficiaires : tout acteur de l'offre territoriale d'insertion, toute structure organisant et/ou participant à un comité technique en relation avec l'emploi et l'insertion

Publics visés par l'opération : Sans objet

▪ Aire géographique

Bassin d'emploi de Strasbourg et Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

▪ Articulation entre fonds européens

Le FEDER pourra intervenir en matière d'investissements.

▪ Indicateurs de réalisation

Nombre de projets visant à coordonner et animer l'offre d'insertion

Axe prioritaire 4 Assistance technique

Objectif spécifique 1 Piloter, coordonner, animer, évaluer le programme opérationnel national et appuyer sa mise en œuvre

FICHE DISPOSITIF n° 6 Assistance technique

▪ Période de programmation et de réalisation

Programmation du 01/01/2014 au 31/12/2016

Réalisation du 01/01/2014 au 31/12/2017

▪ Objectifs

Piloter, coordonner, animer, évaluer le programme opérationnel national et appuyer sa mise en œuvre – **dans sa partie gérée par l'Organisme intermédiaire**

▪ Projets éligibles

Le soutien des personnels affectés à la cellule FSE de l'organisme intermédiaire ou de toute externalisation de la mission, avec notamment:

-L'appui à l'animation, au suivi, et la gestion du programme ;

-L'instruction, la gestion et le suivi général de dossiers de financement ;

-La préparation, l'organisation, la gestion et le suivi des travaux des comités de suivi, de pilotage et de groupes de travail techniques ou transversaux nécessaires ;

-La préparation et l'élaboration des différents rapports sur la mise en œuvre du programme opérationnel – dans sa partie gérée par l'OI;

-L'appui méthodologique, les réalisations d'études, la mise en œuvre du plan d'évaluation et la diffusion des résultats, les actions d'animation, de formation et de valorisation

3.2.2 Maquette financière

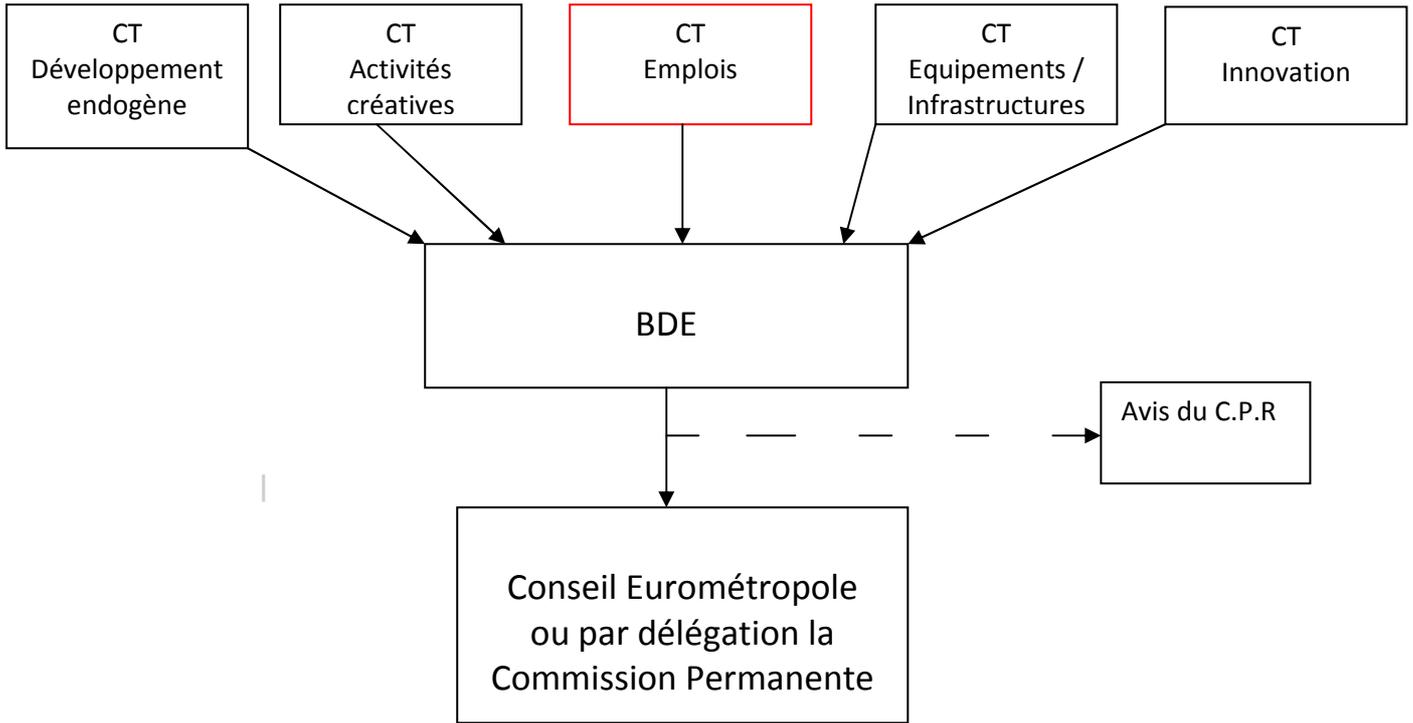
FSE EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG	Montant total	FSE	CPN	Privé
Dispositifs				
1	200 000 €	50%	50%	0%
2	700 000 €	50%	50%	0%
3	3 612 655 €	50%	50%	0%
4	60 000 €	50%	50%	0%
5	750 000 €	50%	50%	0%
6	127 743,72€	50%	50%	0%
Total	5 450 398,72€			

3.2.3 Modalité de mise en œuvre et de gestion

Les dossiers FSE seront présentés au Comité technique emploi (et si besoin aux Comités techniques de Strasbourg Eco2020 selon les thématiques visées par les projets).

Après avis de ces Comités techniques, ils seront présentés au Bureau de Développement Economique (BDE) composé d'élus de l'Eurométropole de Strasbourg pour valider l'octroi et le montant proposé de la subvention. Les projets sont présentés pour information au Comité de programmation régional (CPR) préalablement à l'engagement juridique. Le CPR se réunit une fois par mois et rassemble l'ensemble des gestionnaires FSE de la région (AGD et OI du PON en Alsace mais également le Conseil Régional pour le POR). En plus de présentations des projets en termes de sélection, le CPR reste un lieu d'échange unique entre gestionnaires sur les différentes opérations.

Les décisions prises au BDE sont ensuite entérinées par le Conseil de l'Eurométropole.



4. GOUVERNANCE DE L'ITI

La stratégie de développement économique de l'Eurométropole de Strasbourg a été élaborée avec l'ensemble des acteurs du territoire pour aboutir à un pilotage partagé et à une meilleure lisibilité des rôles et des responsabilités de chacun.

L'objectif du schéma de gouvernance de la feuille de route Strasbourg Eco 2020 a pour objectif de pérenniser une réflexion stratégique partagée en continu pour permettre une réactivité et une adaptabilité aux évolutions économiques.

Ce schéma de gouvernance est composé de la façon suivante :

- Comités techniques : instances de suivi opérationnel, force de proposition sur l'évolution de la feuille de route, sur la mise en œuvre d'actions collectives partagées entre les partenaires,
- Comité opérationnel : instance de décisions opérationnelles et remontées de décisions stratégiques au Comité stratégique,
- Comité stratégique : instance d'arbitrage et de décision stratégique.

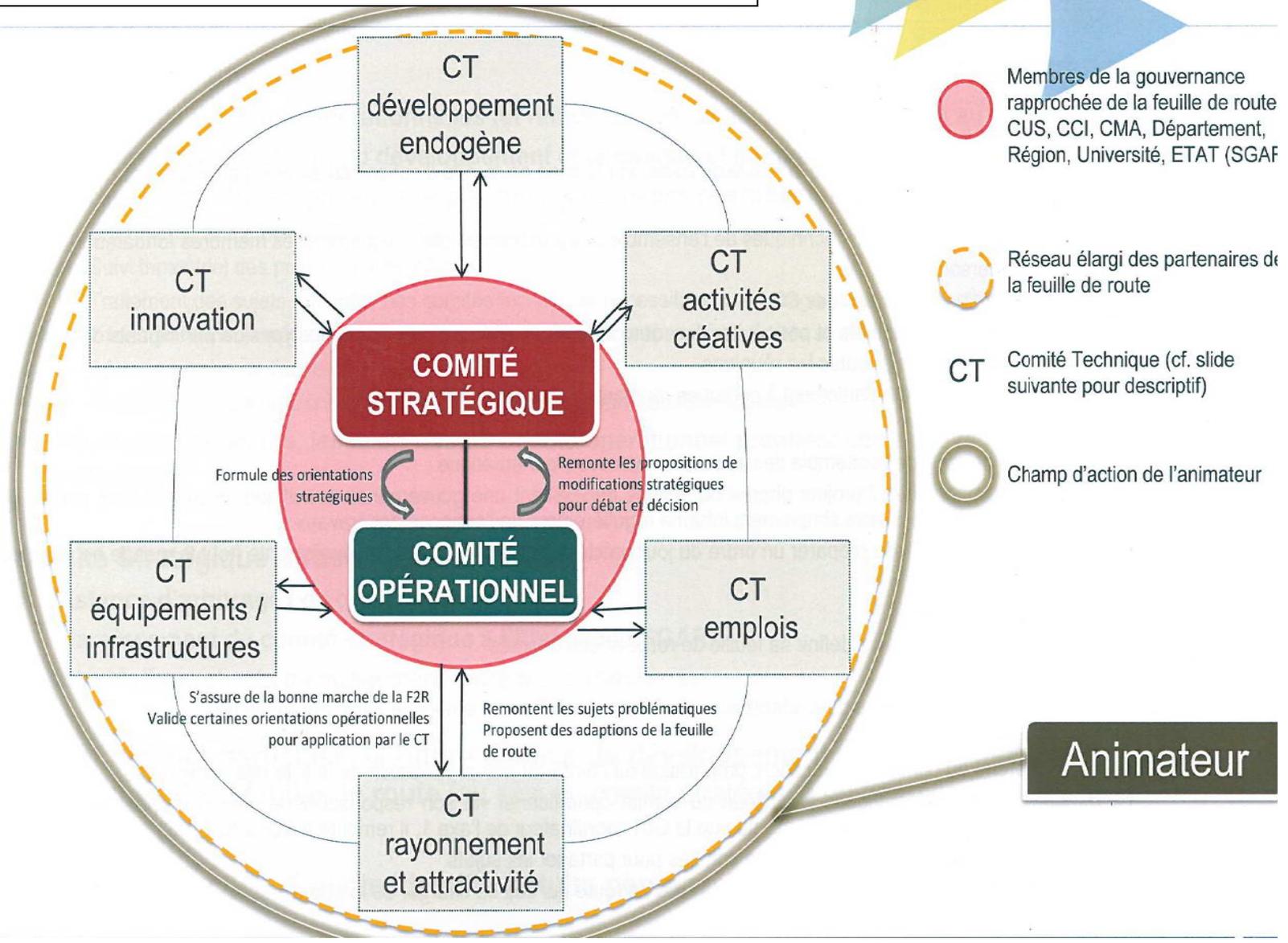
La gouvernance de l'ITI s'intègre dans ce schéma. En effet, les dossiers seront présentés aux Comités techniques avant validation finale par le Conseil de l'Eurométropole.

Les décisions relatives au pilotage stratégique de l'ITI (animation, décisions stratégiques, maquette financière, communication, modification du programme...) seront présentées au Comité opérationnel et au Comité stratégique.

Le Comité opérationnel est composé des directeurs du développement économique des Membres de la feuille de route. Quant au Comité stratégique, il est composé de différents élus du territoire.

La Région Alsace est représentée dans chacun de ces comités.

SCHEMA DE GOUVERNANCE STRASBOURG ECO2020



5. SOURCES

Feuille de route Strasbourg Eco2020, Katalyse, version actualisée au 28/02/2013

Evaluation de l'écosystème de l'innovation de l'Eurométropole de Strasbourg, Algoé, 18/12/2012

Observatoire des Zones Urbaines Sensibles, volume 1 et 2, Adeus, Avril 2013

Site web Strasbourg The Eurooptimist: <http://www.eurooptimist.eu/>

Site web CRESS Alsace: <http://www.cress-alsace.org/>

Cahiers de quartiers, Eurométropole de Strasbourg, 2015.

Projet de convention cadre du contrat de Ville, Eurométropole de Strasbourg, mars 2015.

6. ANNEXES

Fiches des quartiers prioritaires de la politique de la Ville

Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle

Schéma circuit de gestion

Schéma des relations

Schéma circuit de signatures

Grille de sélection

Exemple d'appel à projets axe 1 : Tango&Scan 2015

Liste des codes NAF/NAFA des entreprises créatives et numériques

Exemple d'appel à projets axe 2 – mesure1 : Création d'entreprises

|

ANNEXES QPV

UC = Unité de consommation

Neuhof-Cités et Meinau Canardière

Chiffres clé QPV Neuhof-Meinau				
	Neuhof-Cités	Meinau Canardière	QPV Neuhof-Meinau (2011)	Commune
Population (INSEE, RP 2010)	9 215 hab.	6 714 hab.	15 700 hab	271 782 hab.
Superficie	122,2 ha	56,1 ha	227,2 ha	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC (2011)	7 270 €	10 373€	8 000 €	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	+ 24,2 %	+ 14,5%	+ 18,3%	+16,50%

Neuhof-Cités

Le quartier du Neuhof est situé à la limite Sud de Strasbourg et s'étire sur 4 kilomètres entre le Rhin Tortu à l'Ouest et l'aérodrome du Polygone à l'Est. Il est adossé à l'un des deux grands massifs forestiers de l'agglomération : la forêt du Neuhof, classée en réserve naturelle.

Au Sud du quartier se situe la partie la plus ancienne du quartier appelée « Neuhof-village », constituée de l'ancien faubourg ayant connu une urbanisation progressive à différentes époques. Tout au Sud du quartier se trouve la Cité-jardin du Stockfeld, construite en 1910 et inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques.

Le Nord du quartier, souvent appelé « Neuhof-Cités », se caractérise par ses grands ensembles d'habitat social à l'urbanisme fonctionnaliste, principalement construits dans les années 1960.

A l'est, dans le secteur du Polygone, un ancien terrain d'accueil des gens du voyage est aujourd'hui en cours de transformation dans le cadre d'une opération de sédentarisation et de résorption de l'habitat insalubre.

Le secteur « Neuhof-Cités » comprend 9 215 habitants et présente la plus forte concentration de logements sociaux de l'agglomération strasbourgeoise. Plus de 4 000 logements sociaux ont été construits entre 1950 et 1972, et en 2010, le parc de logements sociaux représentait 86,8 % des logements du secteur. (Source INSEE, RP 2010)

Avant le démarrage du Projet de rénovation urbaine (PRU) en 2005, le quartier du Neuhof se caractérisait par :

- l'enclavement lié à la coupure physique au Nord, avec le quartier du Neudorf, coupure créée par la voie ferrée menant vers l'Allemagne ;
- un morcellement et une discontinuité urbaine dûs à la présence de grandes emprises non bâties ou très fermées (emprises militaires) séparant les différents grands ensembles, et à une urbanisation par grandes opérations juxtaposées ;
- une fonction résidentielle quasi exclusive ;
- un habitat social dégradé et un taux de vacance élevé.

Dans le cadre du Grand projet de ville (GPV), la collectivité a mis en place dès les années 2000 une stratégie de développement urbain et économique basée sur trois leviers majeurs : des opérations ambitieuses de renouvellement urbain des secteurs les plus dégradés, le classement en Zone franche urbaine (ZFU) et l'arrivée du tramway en août 2007 pour désenclaver le quartier.

La ZFU a permis l'installation de nouvelles entreprises, porteuses d'une image renouvelée et d'une dynamique économique locale, et l'offre de commerces et services de proximité s'est progressivement étoffée.

En 2014, malgré les transformations engagées, le secteur Neuhof-Cités présente toujours des signes préoccupants de précarité sociale, illustrés par des indicateurs chiffrés et par l'analyse des acteurs locaux : presque un jeune sur 2 est au chômage, le revenu fiscal annuel médian s'élève à 7270€ pour Neuhof-Cités, contre 16 865€ pour Strasbourg. Le cœur du quartier (secteur Hautefort-Nontron) connaît encore des problèmes d'incivilité et de délinquance récurrents.

Le quartier du Neuhof présente pourtant des atouts non négligeables : dynamique de transformation urbaine engagée et retour des investissements privés, cadre de vie de plusieurs secteurs transformé, opportunités foncières, forêt classée du Neuhof, tissu associatif riche et population jeune et potentiellement porteuse de projets.

Meinau-Canardière

Le quartier de la Meinau se situe également en limite Sud de Strasbourg, à l'Ouest du Neuhof. Il est délimité :

- à l'Est, par le Rhin Tortu, qui constitue la limite naturelle et paysagère avec le Neuhof ;
- à l'Ouest, par le Canal du Rhône au Rhin qui le sépare du quartier de l'Elsau-Montagne Verte ;
- au Nord, par la voie ferrée Strasbourg-Kehl, qui le sépare du quartier du Neudorf ;
- au Sud, par la base de loisirs du Baggersee, en limite communale d'Illkirch-Graffenstaden.

Le quartier de la Meinau fait partie intégrante de la ville et participe à son développement, puisque ce territoire est historiquement traversé par la route reliant Strasbourg à Lyon et à Bâle (aujourd'hui avenue de Colmar), qui resta la seule voie d'accès à la ville à partir du sud, jusqu'à la création de l'autoroute en 1971.

En 1948, en raison du besoin urgent et massif de logements qui marque la fin de la guerre, la Ville décide de la réalisation du plus important et premier « grand ensemble » de l'agglomération, comptant 3 500 logements avec équipements scolaires et commerciaux, construits de 1957 à 1964. C'est la naissance de « la Cité de la Canardière ».

La Meinau se compose de deux secteurs, définis par leurs fonctions urbaines dominantes (résidentielles et d'activités), clairement délimités par l'avenue de Colmar :

- la Zone d'activités de la Plaine des Bouchers, qui s'étend sur une surface de 167 hectares,
- un tissu urbain de secteurs résidentiels, composé de trois entités distinctes :
 - un secteur correspondant « au quartier des villas », localisé au Nord-est du quartier, et délimité au Nord et à l'Est par une zone de loisirs (Stade de la Meinau, terrain de jeux et terrain de sport de proximité), et au Sud par la route de la Meinau ;
 - un deuxième secteur correspondant à la Cité de la Canardière ;
 - un troisième secteur de taille moins importante, composé d'un tissu urbain plus hétérogène (petits immeubles collectifs et maisons individuelles), se développe le long de la route de Colmar.

Le secteur Meinau-Canardière représente aujourd'hui 6 714 habitants. Entre 1999 et 2010, le quartier a enregistré une baisse de population d'environ 15%, notamment due aux nombreuses démolitions réalisées dans le cadre de la rénovation urbaine et aux relogements des habitants. Les opérations de reconstructions ou d'urbanisation réalisées dans le cadre du PRU ces dernières années contribuent actuellement à l'accroissement de la population.

Le quartier de la Meinau, en plus d'être bien relié au centre-ville, est bien pourvu en équipements (Stade de la Meinau, équipement culturel Pôle Sud, accueil petite enfance, CMS, etc.).

Les opérations de rénovation urbaine initiées depuis 2006 contribuent au changement d'image de la cité de la Canardière, en particulier de sa frange Est le long de la rue du Rhin Tortu, face au parc Schulmeister. Ce secteur voit le développement de nouveaux programmes de logements sociaux, en accession à la propriété.

Sur l'ensemble du territoire Neuhof-Meinau, le croisement des différents diagnostics témoigne d'une réelle précarité sociale d'une part importante de la population. Le revenu fiscal annuel médian du QPV Neuhof-Meinau s'élève à 8 000€, soit un revenu plus de deux fois inférieur à celui de Strasbourg.

En vue de la nouvelle contractualisation, les objectifs prioritaires identifiés à la fin de ce document sont communs au QPV réunissant les deux territoires. Cependant, des spécificités propres au quartier Neuhof-Cités peuvent être relevées grâce aux indicateurs.

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé pour le QPV Neuhof-Meinau :

- Prévenir le décrochage scolaire et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en renforçant et en pérennisant les actions et partenariats existants (PRE, REVE, ...) et en axant le travail sur les freins à l'emploi (objectif transversal Contrat de ville) ,
- Poursuivre la transformation du cadre de vie et l'amélioration de l'habitat dans les secteurs non traités par le PNRU (secteur Hautefort, Reuss, Lyautey et Macon au Neuhof, et secteurs Ile de France et Weeber-Imbs à la Meinau notamment) ,
- En lien avec le tissu associatif, renforcer l'accompagnement des ménages dans la gestion de leur logement, de leur budget quotidien et de la prise en charge de la santé (problématique du surpoids notamment) ainsi que l'accès aux équipements pour la population
- Renforcer les actions de prévention et de sensibilisation,
- Renforcer l'attractivité du territoire par : un soutien aux commerces et services existants, le développement d'une offre commerciale diversifiée et qualitative, et une action inter-partenariale ciblée sur l'attractivité des équipements scolaires,
- Conforter les dispositifs de gestion urbaine de proximité afin d'améliorer la qualité de vie : pérennité des aménagements, propreté, entretien...

Objectifs prioritaires propres à Neuhof-Cités :

- Intégrer le secteur du Polygone au reste du quartier (appropriation de la gestion locative, accompagnement des populations, ...) et renforcer les actions dans le domaine du surpoids infantile ;
- Accompagner les entreprises face à la mutation du dispositif ZFU, en maintenant les conditions de l'attractivité du territoire sur le champ du développement économique

Hautepierre

Chiffres clé Hautepierre			
	Quartier	QPV (2011)	Commune
Population (INSEE, RP 2010)	14 349 hab	13 620 hab.	271 782 hab.
Superficie	179 ha	71,6 ha	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC (2011)	9 026 €	8 600 €	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	+11,5%	-	+16,50%

Situé à l'Ouest de Strasbourg, le quartier de Hautepierre a été construit de 1970 à 1984, soit tardivement comparé aux autres grands ensembles strasbourgeois.

L'organisation spatiale du quartier est originale et unique, avec onze mailles hexagonales qui ont des fonctions précises : cinq mailles résidentielles avec des équipements de proximité (écoles, gymnases, centre médico-social) comptant environ 2500 logements, et six mailles périphériques dotées d'équipements structurants (Hôpital d'Hautepierre, Plaine des Sports, hypermarché Auchan, Zénith...).

Chaque cœur de maille résidentielle est doté d'équipements publics : écoles maternelles et élémentaires, collèges, gymnase, aires de jeux, espaces verts et places.

A l'origine, une attention particulière a été portée au cadre de vie intérieur des mailles et à la présence végétale, protégés des incursions automobiles par un report des espaces de desserte et de stationnement au-delà des immeubles, au niveau de contre-allées positionnées en périphérie des mailles.

Une maille située au Sud de l'autoroute est occupée par les Poteries et le secteur des anciennes Forges, concentrant ainsi l'activité artisanale et industrielle.

Ce quartier, unique dans son organisation spatiale, présente des paradoxes urbains.

Il est bien desservi par l'autoroute A 351 et la ligne A du tramway mise en service en 1994.

Cependant, avant que ne soient menés les travaux de réaménagement des espaces publics dans le cadre du projet de rénovation urbaine, le quartier présentait une situation d'enclavement assez forte qui découlait de sa forme urbaine en « nid d'abeille », de son adossement à l'autoroute, ainsi que par l'organisation originelle des flux de circulation automobiles en sens unique et à « l'anglaise » le long des avenues et de boulevards.

Au niveau économique, le quartier présente l'atout d'une très forte présence d'activités de type commercial sur la maille Irène (hypermarché Auchan et galerie commerciale pratiqués et vécus comme de véritables commerces de proximité), de services de santé concentrés autour du CHU ainsi que d'activités tertiaires en développement sur le parc d'activité des *Forges* qui est implanté au sud de l'autoroute.

Cette concentration et sectorisation des activités n'a de fait, pas permis leur développement à une échelle moindre au cœur des mailles, aucune emprise foncière n'ayant été réservée à la conception du quartier pour permettre ce type de développement ultérieur.

L'introduction d'une diversification fonctionnelle est également l'un des objectifs poursuivis dans le PRU. Comme au Neuhof, la stratégie de développement urbain et économique est basée sur deux leviers majeurs : le classement en Zone franche urbaine (en 2004) et l'extension du tramway pour poursuivre le désenclavement du quartier.

La ZFU a permis l'installation de nouvelles entreprises notamment sur les franges nord-est sur le secteur de la Zone d'Activité (ZA) Alfred de Vigny, ainsi qu'au cœur du quartier sur l'avenue Dante où a été construite et mise en service en 2011 une pépinière d'entreprises.

Au niveau humain et social, ce grand ensemble se caractérise encore par la présence d'une réelle mixité sociale, avec une part importante de logements privés (25%) répartis autour de copropriétés horizontales (maisonnettes) et verticales (immeubles jusqu'à R+8).

Le Projet de rénovation urbaine (PRU) de Hautepierre, engagé en 2009, vise notamment à maintenir et à renforcer la mixité sociale existante en construisant de nouveaux logements en accession sociale à la propriété et en locatif libre sur les mailles Athéna, Karine, Jacqueline et Catherine. Il accompagne également les copropriétés privées existantes qui font face, pour certaines, à une déqualification grandissante, dans la redéfinition des domanialités public/privé ainsi que la mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec le soutien de l'ANAH.

En terme de peuplement, Hautepierre se caractérise par une population jeune, multiculturelle (environ 52 nationalités) et porteuse d'initiatives, soutenue par un tissu associatif riche et dynamique.

Le croisement des diagnostics de territoire révèle cependant une précarité sociale qui reste préoccupante malgré un cadre de vie urbain sensiblement amélioré. Cette précarité touche notamment les jeunes, les retraités et les nouvelles populations, majoritairement issues de l'immigration récente (ex-pays de l'Est entre autres).

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé :

Renouvellement urbain et cadre de vie

- Assurer la création du nouvel échangeur en direction du parc des Forges à l'horizon 2018,
- Engager la poursuite du PRU sur les mailles Brigitte et Eléonore afin de réduire les inégalités et les contrastes, avec une intervention prioritaire sur la maille Eléonore;
- Accompagner l'ensemble des copropriétés dans la gestion de leurs immeubles et équipements pour prévenir d'éventuelles nouvelles dégradations ;
- Clarifier le devenir/ l'évolution du mode de chauffage urbain et son impact pour l'ensemble des résidents de Hautepierre et Poteries ;
- Renforcer les commerces existants et développer une offre commerciale de proximité qualitative en encourageant les initiatives privées et le développement de l'économie sociale et solidaire ;

Insertion/ emploi

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants, en particulier le public jeune et les femmes,
- A l'échelle de l'agglomération, mettre en œuvre une stratégie pour rapprocher les entreprises des demandeurs d'emploi (bassin d'emplois de Hautepierre : entreprises implantées au parc des forges/ zone commerciale Poteries / environ)

Santé

- Assurer la construction de la Maison urbaine de santé et travailler ensuite à la mise en place de synergies en terme de prise en charge des patients entre le CHU et la MUS,
- Poursuivre les efforts engagés pour lutter contre les problèmes de santé,

Cohésion sociale et éducation:

- Travailler à un rééquilibrage sur l'occupation des écoles et collèges,
- En lien étroit avec les structures FLE (français langue étrangère) et les autres acteurs de terrain, améliorer la prise en charge des nouvelles populations dès leur arrivée et dans le temps pour favoriser leur insertion sociale, culturelle et professionnelle (objectif commun à Cronenbourg),
- Favoriser la bonne cohabitation des communautés et poursuivre le travail sur l'image du quartier.

|

Cronenbourg

Chiffres clé Cronenbourg				
	QPV (2011)	Iris	Quartier (QPV Cité Nucléaire et vieux Cronenbourg)	Commune
Population (INSEE, RP 2010)	8 030 hab.	8 159 hab	20 609 hab.	271 782 hab.
Superficie	53,6 ha	-	425 ha	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC (2011)	8 700 €	9 174 €	15 663€	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+ 8,7 %	+ 18,3%	+16,50%

Situé au Nord-ouest de Strasbourg, le quartier de Cronenbourg est délimité à l'Est par l'autoroute A4 et la voie de chemin de fer, au Nord et à l'Ouest par les communes de Schiltigheim et d'Oberhausbergen, au Sud par le quartier de Koenigshoffen.

Ce quartier hétérogène s'organise en 5 secteurs : Vieux Cronenbourg, Saint-Antoine, Cité Nucléaire, Marché Gare et Rotonde.

La Cité Nucléaire, ensemble de logements sociaux, a été construite de 1963 à 1972. Sa population présente des caractéristiques spécifiques proches de la moyenne des grands ensembles : population jeune, fort taux de personnes issues de l'immigration, ménages de grande taille, taux de chômage et de dépendance aux prestations sociales élevés et niveau de qualification moindre.

Le parc de logements sociaux (2454 logements en 2013) est majoritairement géré par le bailleur CUS Habitat.

Le quartier dispose de nombreux atouts : liaison rapide vers le centre ville, espaces verts, dynamisme de la vie associative, mixité fonctionnelle aux abords du quartier (CNRS, secteur d'activités du Marché gare, Espace européen de l'entreprise sur la commune limitrophe de Schiltigheim), dynamique de la rénovation urbaine engagée en 2011 suite à la signature d'une convention locale d'opérations isolées avec l'ANRU.

Le Projet de rénovation urbaine (PRU) a permis :

- de désenclaver le territoire (le BHNS dessert à présent le centre ville en 10 min) ;
- d'intervenir sur l'offre de logements : réhabilitation et résidentialisation du parc CUS Habitat, démolition de 128 logements entre 2009 et 2014, développement d'une offre nouvelle de logements sociaux et privés en accession notamment sur des franges qui n'étaient pas urbanisées;
- d'améliorer sensiblement le cadre de vie pour les habitants.

L'extension de la Zone franche urbaine en 2007 au secteur dit « Hochfelden » a permis l'implantation de nouvelles entreprises et locaux commerciaux le long de la rue d'Hochfelden et la création d'une entrée de quartier renouvelée.

L'intervention urbaine se concentre à présent sur la restructuration du cœur du secteur Cité nucléaire. Cette restructuration sera réalisée notamment par l'ouverture de l'EPSAN en 2016 et la reconfiguration de la place de Haldembourg et de l'offre commerciale attenante à travers la construction par la société DOMIAL et la LOCUSEM, d'une opération d'ensemble regroupant 2000m² de commerces, une résidence pour personnes âgées de 70 appartements et 17 logements en accession sociale à la propriété à l'angle de la place d'Haldembourg et de la rue Paul Langevin.

Au cœur du faubourg de Cronenbourg, de nombreux projets urbains sont en cours : l'Eco quartier des Brasseries Kronenbourg, le projet immobilier Bouygues sur ce même site des anciennes Brasseries Kronenbourg (Route d'Oberhausbergen) dont la livraison prévisionnelle des logements est prévue pour 2017.

Face à la dynamique impulsée par ces projets et la rénovation urbaine en cours et face à une hausse du nombre d'habitants, l'enjeu pour le quartier est notamment de disposer d'une offre suffisante en équipements publics (dont scolaires et sportifs).

Le croisement des diagnostics révèle une paupérisation croissante des habitants de la Cité Nucléaire, malgré un cadre de vie urbain sensiblement amélioré. Ce phénomène touche notamment les jeunes et les nouvelles populations.

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé:

Aménagements urbains

- Poursuivre la transformation du cœur de quartier autour de la place d'Haldenbourg et engager le renouvellement urbain de la partie nord du quartier sur le secteur des tours Keppler et de l'ancien tri postal en accompagnant la population afin d'éviter un effet de décrochement sur ce secteur non traité dans le cadre de l'ANRU 1;
- Mettre en œuvre un projet urbain pour désenclaver la cité et la reconnecter avec le secteur d'habitat de Schiltigheim ;
- Engager la réhabilitation de l'ensemble du parc social sur la frange Nord-Ouest du quartier (Secteur Lavoisier, Fresnel/ de Lalande) ;
- Assurer la réhabilitation/ transformation du CSC Victor Schoelcher ;

Services aux habitants

- Renforcer les commerces et services existants et développer une offre commerciale de proximité qualitative en encourageant les initiatives privées et le développement de l'économie sociale et solidaire ;
- Exploiter les opportunités offertes par l'acquisition des cellules commerciales de la barre Einstein pour mener des projets de développement économique et d'accès à l'emploi ;
- Travailler à la mise en place d'un service de santé de proximité type Maison urbaine de santé à partir des structures existantes (pôle médical et para-médical place d'Haldenbourg) et celles à venir (EPSAN) ;
- En lien avec le bailleur, permettre une meilleure appropriation des espaces publics et le respect de l'environnement

Parcours résidentiels et personnels des habitants

- Favoriser les parcours résidentiels ascendants pour les locataires du parc social ;
- Identifier les personnes âgées du quartier en capacité d'accéder à la future résidence pour personnes âgées place d'Haldenbourg ;
- Améliorer la prise en charge des nouvelles populations dès leur arrivée et dans le temps pour favoriser leur insertion sociale, culturelle et professionnelle (objectif commun à HautePierre),
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants, jeunes et femmes notamment (objectif transversal Contrat de ville).

Port du Rhin

Chiffres clé Port du Rhin			
	Quartier	QPV (2011)	Commune
Population (Insee, RP 2010)	1666 hab	1310 hab.	271 782 hab.
Superficie		11,9 ha	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC (2011)	7912€	7800 €	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	+ 4,5%	-	+16,50%

Le quartier du Port du Rhin compte 1834 habitants et connaît une évolution urbaine et démographique majeure, telle qu'il n'en a pas connu depuis sa création il y a près d'un siècle.

Un quartier coupé du reste de la ville

Situé à l'extrémité est de la ville, le Port du Rhin est un quartier enclavé que l'on atteint après une rupture urbaine de près d'1,4km. Ses points faibles restent à ce jour nombreux, obérant son attractivité :

- Nombreuses ruptures physiques du territoire (route à grande circulation, voies d'eaux, rails),
- Manque de commerces et services
- Insécurité perceptible à toute heure (dégradation de mobilier urbain, graffitis, trafic de drogue, etc.)
- Occupations abusives ou dangereuses de l'espace public (gens du voyage, barbecue sur l'espace public, rodéos de scooters, etc.).

Un objectif d'accès à l'emploi vécu comme hors de portée

A ces points faibles, il faut ajouter la problématique de l'emploi avec un fort taux de chômage. Malgré la présence des 300 entreprises du Port et leurs 13 000 emplois, la situation reste vécue de manière très difficile par les habitants, globalement peu diplômés et ne bénéficiant pas toujours d'expérience professionnelle significative. Aussi, bon nombre d'habitants ont encore du mal à percevoir comme une opportunité à leur portée, les perspectives actuelles de développement : extension du Tram jusqu'à Kehl, développement du secteur des Deux Rives...

Des lacunes soci(ét)ales

Au Port du Rhin, la grande précarité s'exprime à travers un rapport à l'autonomie plutôt faible, de la négligence sur les questions de santé, d'un taux d'échec scolaire important, ou encore des activités de « squat » et trafics.

La vie sociale et culturelle est peu développée, notamment à cause des faibles revenus des habitants. Une tendance au repli social peut être observée dans les différents secteurs du quartier. Ces mêmes difficultés font craindre l'arrivée des nouveaux habitants, aux revenus et au bagage culturel potentiellement plus important que les habitants actuels.

A noter, la population devrait quasiment tripler d'ici à 10 ans avec les projets urbains en cours.

Le croisement des diagnostics présente des résultats alarmants en matière de précarité sociale. Le revenu fiscal annuel médian du quartier (7 912€) est le 2^{ème} plus bas après celui de Neuhof-Cités et présente une stagnation synonyme d'un ancrage de la précarité dans ce territoire.

De plus, un point de vigilance émerge : les projets urbains programmés à l'horizon 2016-2020 ne représenteront un atout pour les habitants que si leurs conséquences sur ces derniers sont anticipées. Le risque à terme serait de creuser l'écart entre nouvelles et « anciennes » populations.

Quatre axes sont prioritaires :

- Renforcer la cohésion sociale, en ciblant notamment les populations les plus fragiles,
- Favoriser l'insertion professionnelle, notamment celle des publics éloignés de l'emploi,
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif,
- Anticiper la précarité énergétique des ménages.

|

Spach et Rotterdam

Chiffres clé Spach et Rotterdam			
	QPV Spach	Cité Rotterdam	Commune
Population (Insee, RP 2010)	2180 hab.	2695 hab.	271 782 hab.
Superficie	6,2 ha		7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC (2011)	11 300 €	12 312€	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+ 0,5%	+16,50 %

Situé en périphérie immédiate du centre-ville, le quartier Conseil des XV / Spach est délimité au nord par le parc de l'Orangerie adossé au Canal de la Marne au Rhin, à l'est par le bassin des Remparts et sa zone portuaire, au sud par le quartier de l'Esplanade et à l'ouest par l'Ill et d'anciennes fortifications.

Le quartier attire de plus en plus de jeunes cadres qui s'y installent en famille. Cependant, le fait que le revenu fiscal moyen soit élevé et que le quartier soit perçu comme privilégié à l'échelle de la ville ne doit pas masquer certaines réalités sociales, plus particulièrement concentrées dans des poches d'habitat social : Cités Spach et Rotterdam.

Edifiée en 1902-1903, puis agrandie en 1910, la Cité Spach comprend 1300 logements construits pour partie selon les principes hygiénistes de l'époque. Jusqu'à présent classée en priorité 2 du CUCS, elle représente 2180 habitants, sur les quelques 22 300 habitants du quartier.

Implantée dans la continuité du tissu urbain existant, la Cité Rotterdam est, quant à elle, le premier grand ensemble de l'après-guerre (1951) construit en France. La Cité Rotterdam comprend plus de 1400 logements répartis en immeubles de 2 à 13 étages, ouverts sur un parc et l'école.

Le quartier présente de nombreux atouts : bonne desserte, bonne couverture en commerces et services de proximité, présence de quelques associations...

Le maintien du lien social est un défi permanent pour les acteurs locaux, en raison notamment du peu d'associations couvrant le secteur, lesquelles ont besoin d'être aidées pour l'élaboration de projets collectifs. Le quartier abrite aussi une population vieillissante, voire âgée, souvent modeste et parfois très isolée.

Le croisement des diagnostics confirme les signes d'une perte d'attractivité de la Cité Spach : parc de logements sociaux en voie de dégradation, faible dynamique associative, notamment en direction des jeunes.

Mais surtout, le constat est alarmant pour la Cité Rotterdam, marquée par un fort décrochage alors même que le secteur ne fait pas partie du QPV.

Depuis quelques années en effet, les deux cités vivent une progression croisée : tandis qu'on observe un décrochage de Rotterdam, Spach, elle, retrouve une pente ascendante (dynamique de revenu entre 2001 et 2011 de + 0,5 % pour la première et de + 24 % pour la deuxième – la moyenne strasbourgeoise étant de + 16,5 %),

Quatre axes sont prioritaires :

- Le parc de logements sociaux face à la problématique de la précarité énergétique,
- Le manque d'attractivité de l'école Sturm,
- Le dynamisme associatif autour du public jeune,
- Le décrochage de Rotterdam par rapport à la Cité Spach.

Ampère (Musau)

Chiffres clé Ampère			
	Iris Musau	QPV Ampère (2011)	Commune
Population (Insee, RP 2010)	2809 hab.	1220 hab.	271 782 hab.
Superficie	-	6,5 ha	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC (2011)	13 524 €	7800€	16 865€
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	+ 10,7 %	-	+16,50%

Le quartier de la Musau peut se diviser en deux secteurs, qui se distinguent par leurs spécificités et leurs problématiques :

- Le secteur Soultz constitue une poche qui jouxte le Neudorf et s'étend jusqu'à la rue de la Musau.
- Le secteur Ampère abrite la cité Ampère (QPV) mais également les petits collectifs et maisons aux alentours, jusqu'à la rue Guynemer. Les habitants de la cité Ampère (logements Cus Habitat) concentrent de nombreuses difficultés économiques, sociales, éducatives. Ils expriment un sentiment d'abandon, lié à l'isolement du quartier, peu desservi en transports en commun, et à la quasi absence de commerces et d'équipements. L'atout du territoire est surtout la présence d'espaces verts, qui pourraient être à terme mieux valorisés.

Le croisement des diagnostics révèle une situation d'enclavement et de grande précarité sociale sur le secteur Ampère (QPV). Une différence de quasiment 6000 € est relevée entre le revenu fiscal annuel médian du quartier et celui du QPV.

Quatre axes sont prioritaires pour le secteur Ampère:

- Accompagner les personnes en grande difficulté sociale,
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif,
- Renforcer l'offre de commerces et services,
- Désenclaver le territoire.

Cité de l'III

Chiffres clé Cité de l'III			
	QPV Cité de l'III (2011)	Iris	Commune
Population (INSEE, RP 2010)	4170 hab.	4686 hab.	271 782 hab.
Superficie	24,3 ha (2014)	-	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC (2011)	10 200 €	10 759€	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+ 7,4%	+16,50%

Situé au Nord-est de Strasbourg, le quartier de la Robertsau (qui comprend la Cité de l'III) compte 22 771 habitants pour une superficie de 1 805 ha. Successivement campagne maraîchère constituant une « banlieue rurale » extra muros séparée du reste de la ville par un cordon d'eau, lieu de villégiature, puis faubourg hybride de Strasbourg, le quartier va suivre un processus de transformation rapide dès le milieu du 20^{ème} siècle pour recouvrir aujourd'hui des réalités très différentes.

Ce territoire remplit notamment une fonction résidentielle à partir de 1950, avec la construction de deux cités :

- la cité des chasseurs avec ses maisons individuelles en bois à l'extrême Nord du quartier
- la cité de l'III, un grand ensemble de logements sociaux géré par Habitation Moderne au Nord-ouest, cernée par l'III et le canal du Muehlwasser et classée depuis 1997 en Zone urbaine Sensible (ZUS du Grand Ried)

La Cité de l'III, qui comprend 4686 habitants pour 1740 logements, constitue une entité « à part » du reste du quartier, aussi bien d'un point de vue géographique que des problématiques sociales qu'elle concentre. Les espaces verts sont un des atouts de la Cité.

Le croisement des diagnostics met en lumière une précarité sociale qui touche particulièrement certains publics. Le secteur central du Parvis cristallise cette précarité ; il concentre des problèmes de délinquance et de trafics et génère un sentiment d'insécurité et une image dégradée qui ne coïncide pas avec la bonne tenue globale de la cité.

Deux axes semblent donc prioritaires pour la Cité de l'III:

- l'un autour des différents publics en situation de précarité sociale (séniors, jeunes, familles monoparentales)
- l'autre autour d'une réflexion de fond à mener collectivement sur l'aménagement et le fonctionnement du secteur du Parvis.

Hohberg

Chiffres clé Hohberg				
	QPV (2011)	Iris Hohberg	Secteur Poteries-Hohberg	Commune
Population (Insee, RP 2010)	2960 hab.	3066 hab	8177 hab.	271 782 hab.
Superficie	13,3 ha	ha	85,6 ha	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC (2011)	10 100 €	11 083 €	13 354€	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+ 9,2%	+17,4%	+16,50%

Le quartier du Hohberg fait partie du faubourg de Koenigshoffen mais présente des caractéristiques socio-économiques, urbanistiques et historiques bien distinctes.

Il est délimité au Sud par le secteur résidentiel de Koenigshoffen, à l'Est par la ZA des Forges (important bassin d'emplois), à l'Ouest par la maison de retraite Caritas et au Nord par le quartier des Poteries (stade de football Paco Matéo).

Suite à l'arrivée massive de rapatriés d'Algérie, le bailleur social Habitation Moderne construit la cité du Hohberg en 3 tranches entre 1963 à 1970.

La dynamique constructive du quartier, durant les années 1990 est particulièrement faible et on constate que le Hohberg a même vu son nombre de logements diminuer sur la période.

Le quartier compte aujourd'hui environ 5000 habitants pour 1095 logements sociaux (2013).

A ce jour, l'ensemble du parc est toujours géré par ce même bailleur social. L'appropriation du parc locatif par les habitants est positive.

Depuis 2008, la société a engagé un vaste chantier de rénovation urbaine, avec deux objectifs identifiés: la lutte contre la paupérisation du quartier (population en majorité captive du quartier, maîtrise des charges, etc...), et l'amélioration de l'attractivité du parc (maintien du niveau de confort dans son parc, renouvellement urbain). L'amélioration du cadre de vie est aujourd'hui sensible.

Le croisement des différents diagnostics présente une situation socio-économique préoccupante sur ce quartier, avec un taux de chômage élevé, une population jeune importante avec des problématiques d'insertion professionnelle. Le quartier présente une surreprésentation des moins de 20 ans, les taux étant compris entre 26,2% et 31,5%.

Malgré l'extension du tram aux Poteries fin 2013 et un maillage inter-quartier en bus satisfaisant, le quartier du Hohberg reste un secteur isolé par rapport au reste du territoire. Le projet de liaison tramway est-ouest à l'horizon 2017-2018 est donc très attendu, pour une amélioration des conditions de vie des habitants et de l'attractivité du quartier.

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé :

- Maintenir et développer la vie économique de proximité,
- En lien étroit avec l'ensemble des acteurs du quartier, renforcer et développer les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle, en particulier pour les jeunes,
- Concentrer l'action des acteurs sur la santé tout public (thématiques : alimentation, addictions, santé mentale).

Elsau

Chiffres clés Elsau			
	QPV (2011)	IRIS (moyenne)	Commune
Population (Insee, RP 2010)	4820	6301	271 782
Superficie	29,5 ha		7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC (2011)	8100€	10 043€	16 865
Evolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+ 7,6 %	+16,50%

L'Elsau, quartier de 6301 habitants est géographiquement enclavé. Les barrières physiques naturelles (Ill) ou urbaines (A35, canal, Maison d'arrêt) en font un quartier « île » (1 seul accès routier par la route de la Montagne verte). L'image du quartier, souvent réduite à la maison d'arrêt et/ou à la cité par les habitants de l'agglomération, est négative.

Pourtant, le quartier dispose d'atouts encore trop méconnus : patrimoine naturel vert et bleu qui a conduit à son intégration dans le périmètre du Parc Naturel Urbain Ill-Bruche (PNU), ou sous exploités : population jeune.

Le quartier est composé de 4 zones de peuplement très distinctes. L'avenue Pigalle, marque fortement la frontière entre la cité d'habitat social et le quartier des villas (pas d'aménagement de cette promenade plantée, dispositifs anti-scooters).

L'Elsau est caractérisée par une grande précarité sociale, qui évolue de façon particulièrement négative : l'iris Oberelsau (QPV) est passé en 8 ans de la 11^{ème} à la 3^{ème} position des 22 Iris les plus précaires en terme de revenu. Il est le seul quartier à avoir vu son revenu fiscal médian baisser de 2001 à 2009 : - 0,9 % (moyenne communale : + 13,30%). Cette baisse a été suivie d'une progression de 7 points depuis 2009 mais le revenu fiscal reste le 5^{ème} plus faible de tous les QPV.

Le croisement des diagnostics permet de dégager les axes prioritaires suivants pour le Contrat de Ville :

- Le décrochage scolaire et professionnel et la précarité sociale,
- L'attractivité résidentielle du quartier et son accroche dans la dynamique de l'agglomération.

Koenigshoffen Est

Chiffres clés Koenigshoffen Est				
	QPV (2011)	IRIS St Joseph et IRIS Charmille	Quartier	Commune
Population (INSEE, RP 2010)	2130	6338 hab.		271 782
Superficie	14 ha		258,4 ha	
Revenu fiscal annuel médian par UC (2011)	10 600€	13 057€	15 496€	16 865€
Evolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+ 8,7 %	+10,2%	+16,50%

Le QPV « Koenigshoffen Est » se situe dans un faubourg de 14 206 habitants au passé romain et brassicole et au patrimoine bâti riche (paroisses St Joseph et St Paul, cimetières israélite et St Gall). Il possède également un patrimoine naturel exceptionnel (pôle potager St Gall, Mulhbach, CREPS). Une partie du faubourg est d'ailleurs dans le périmètre du premier Parc Naturel Urbain de Strasbourg, grâce à ses atouts patrimoniaux encore trop peu connus et valorisés.

Le périmètre du nouveau QPV à cheval sur deux IRIS (St Joseph et Charmille), la plupart des indicateurs disponibles concernent les deux IRIS. Or la population du QPV ne représente qu'un tiers de la population des deux IRIS, ils sont donc à considérer avec précaution.

En effet, il est fort probable que les indicateurs sociaux à l'échelle du QPV soient plus préoccupants.

Le QPV « Koenigshoffen Est » partage avec le QPV Hohberg un certain nombre de ressources structurantes : CSC Camille Claus, Collège du Hohberg, Mission locale, club de prévention...

Le croisement des diagnostics permet de dégager les axes prioritaires suivants pour le Contrat de Ville :

- L'amélioration de l'accessibilité du territoire,
- La redynamisation du partenariat autour de deux publics cibles / problématiques.

Murhof (Montagne verte)

Chiffres clés Murhof				
	QPV (2011)	Iris	Quartier Montagne verte	Commune
Population (INSEE, RP 2010)	2060	2091	11945	271 782
Superficie	13 ha	19,5 ha	211.7 ha	7805 ha
Revenu fiscal médian par UC (2011)	11 100	12 920	14 974	16 865
Evolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+22,2 %	+ 13,2%	+16,5 %

La Montagne Verte, quartier de 11 945 habitants, s'étire le long de la Route de Schirmeck, axe structurant est-ouest. Le territoire est sectionné par des voies ferrées, l'III et le canal de la Bruche. A l'est, l'étendue du territoire est limitée, alors qu'à l'ouest, elle s'élargit en direction d'Ostwald.

Cette organisation spatiale se traduit par une succession de « micro – quartiers », des centralités plurielles et diffuses, des secteurs qui ont des liens plus étroits ou rencontrent des problématiques plus proches avec les territoires mitoyens : quartiers (Elsau ou Koenigshoffen) ou communes limitrophes (Lingolsheim, Ostwald). Les deux QPV de la Montagne Verte sont assez différents et leurs espaces vécus sont confrontés à des problématiques prioritaires qui ne sont pas identiques.

Molkenbronn comprend 2 cités d'habitat social : Elmerforst, dont le patrimoine social est détenu par le bailleur CUS habitat et Westhoffen, dont le patrimoine social est détenu par Habitation moderne. Le Murhof possède des atouts importants : cadre de vie (proximité des berges de l'III) et bonne desserte en transports en commun. Cependant, certains indicateurs sociaux sont particulièrement préoccupants, notamment ceux qui relèvent du chômage et de la non qualification des jeunes.

Le croisement des diagnostics permet de dégager trois enjeux prioritaires pour le Contrat de Ville :

- L'éducation et la parentalité,
- La formation, l'accès à l'emploi et des jeunes,
- Les conséquences du vieillissement de la population.

Molkenbronn (Montagne verte)

Chiffres clés Molkenbronn				
	QPV (2011)	Iris Roethig	Quartier Montagne verte	Commune
Population (INSEE, RP 2010)	2130 hab	3129 hab.	11 945 hab.	271 782 hab.
Superficie	13,6 ha	-	211,7 ha	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC (2011)	9900€	12 429€	14 974€	16 865€
Evolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+3,2%	+ 13,2%	+16,50%

La Montagne Verte, quartier de 11 945 habitants, s'étire le long de la Route de Schirmeck, axe structurant est-ouest. Le territoire est sectionné par des voies ferrées, l'Ill et le canal de la Bruche. A l'est, l'étendue du territoire est limitée, alors qu'à l'ouest, elle s'élargit en direction d'Ostwald.

Cette organisation spatiale se traduit par une succession de « micro – quartiers », des centralités plurielles et diffuses, des secteurs qui ont des liens plus étroits ou rencontrent des problématiques plus proches avec les territoires mitoyens : quartiers (Elsau ou Koenigshoffen) ou communes limitrophes (Lingolsheim, Ostwald). Les deux QPV de la Montagne Verte sont assez différents et leurs espaces vécus sont confrontés à des problématiques prioritaires qui ne sont pas identiques.

Le territoire de vie du Molkenbronn est en partie tourné vers Lingolsheim : collège, commerces, médiathèque, services. Le patrimoine social de la Cité Molkenbronn est détenu à environ 50% par le bailleur Habitation moderne.

La population du QPV représente les deux tiers de la population de l'Iris, il conviendra donc de pondérer les indicateurs en conséquence. La précarité est plus importante qu'au Murhof positionnant ce QPV comme un territoire plus fragile.

Le croisement des diagnostics permet de dégager les axes prioritaires suivants pour le Contrat de Ville :

- La santé infantile,
- La parentalité et la médiation scolaire,
- L'insertion professionnelle des jeunes,
- Le cadre de vie : accessibilité aux transports en commun et gestion urbaine de proximité.

Laiterie (sous-quartier Gare)

Chiffres clé Laiterie				
	QPV Laiterie (2011)	Iris Laiterie	Sous-quartier Gare	Commune
Population (INSEE, RP 2010)	2680 habitants	3429 hab.	13 146 hab.	271 782 hab.
Superficie	14,2 ha	29,9 ha	151,7 ha	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC (2011)	11 400 €	12 106 €	16 310 €	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+10,8%	+18%	+16,50%

Situé à l'ouest de l'agglomération, le sous-quartier Gare (3429 habitants en 2010) fait partie du quartier Gare-Kléber. Une partie du sous-quartier (Laiterie), délimitée à l'ouest par la barrière de l'autoroute A35, est classée en quartier prioritaire.

Sur l'ensemble du quartier Gare/ Kléber, un ménage sur 5 réside dans le QPV Laiterie. Ce QPV compte 2680 habitants ; la population est plutôt jeune et diversifiée.

Le sous quartier Gare bénéficie d'une très bonne desserte en transports en commun et d'une bonne offre de commerces et services de proximité. La part des usagers du vélo comme mode de déplacement principal dans le QPV Laiterie est la 3^{ème} plus forte de tous les QPV (10%).

Une partie de la population du QPV Laiterie est marquée par une précarité grandissante et un fort turn-over. Ce turn over génère une dynamique démographique positive, mais également un manque d'ancrage de certains habitants dans la vie du quartier.

Le secteur concentre une offre culturelle structurante pour la ville de Strasbourg, avec la salle de musiques actuelles « La Laiterie », le théâtre actuel et public (TAPS), des espaces auto gérés proposant une offre culturelle alternative, etc.

Le croisement des différents diagnostics présente des résultats préoccupants en matière de précarité sociale pour le QPV Laiterie. Ce territoire est en effet en décrochage par rapport au sous-quartier Gare (revenu fiscal annuel médian de presque 5000€ moins élevé) et certains secteurs (Porte blanche, Sainte Aurélie) présentent une situation de fort décrochage social. Il apparaît donc justifié de placer ce QPV en situation de vigilance.

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé :

Publics en difficulté et secteurs en fort décrochage social :

- En lien avec les acteurs locaux, mieux connaître les différents publics (primo-arrivants et particulièrement les adultes et enfants allophones / personnes en souffrance psychique/ familles monoparentales) et redéfinir de manière partagée leur prise en charge tout en assurant un logement digne,
- Agir sur les secteurs les plus préoccupants en matière de prévention.

Maintien du lien social

- Mettre en œuvre les conditions d'une vie associative et culturelle cohérente.

Vie économique de proximité

- S'appuyer sur les atouts du territoire (développement des commerces en pieds d'immeuble, foncier disponible, flux de passage sur les boulevards ...) pour diversifier les commerces et relancer ainsi une dynamique économique de proximité.

Cadre de vie

- Inscrire les logements et pieds d'immeuble dégradés dans la dynamique de réhabilitation du patrimoine ville,
- Améliorer sensiblement la desserte piétons/cyclistes des boulevards pour favoriser l'attractivité des commerces en pied d'immeubles.

Écrivains (Communes de Bischheim et Schiltigheim)

Chiffres clé Écrivains			
	QPV Écrivains (2011)	Commune de Bischheim (2011)	Commune de Schiltigheim (2011)
Population	6050 hab.	17 570	31 633
Superficie (2014)	35,4 ha	440 ha	760,2 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC (2011)	10 000 €	16 622 €	16 568 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	Non disponible	+20,8%	+14,9%

Le quartier des Écrivains est situé sur les deux bans communaux de Schiltigheim et de Bischheim, ce qui rend nécessaire une entente et une coordination entre les deux communes pour élaborer l'ensemble des stratégies de développement territorial et l'animation du territoire.

Le quartier des Écrivains représente 12,3% de la population totale des communes de Bischheim et Schiltigheim.

La ville de Bischheim

Le ban communal s'étend sur 4,4 km² avec une densité moyenne de 4 012 habitants au km². 32% du parc immobilier de la commune est constitué de logements sociaux.

Avec 17 739 habitants, Bischheim est la 7ème commune du département du Bas-Rhin et la 10ème d'Alsace. Elle constitue avec Schiltigheim et d'autres communes les faubourgs nord de l'agglomération strasbourgeoise. Dès la fin du 19ème siècle, la ville de Bischheim s'industrialise avec l'implantation des ateliers de réparation des chemins de fer d'Alsace -Lorraine. Dans un contexte de pauvreté, les ateliers constituent une véritable opportunité économique et permettent un bond social et économique pour la commune et ses habitants.

Les deux tiers du ban communal sont urbanisés, le reste constituant des espaces naturels (forêts, champs et plan d'eau)

La ville de Schiltigheim

Le ban communal s'étend sur 7,6 km² avec une densité de 4 042 habitants au km². Le quartier des Écrivains représente 8% des 31 633 habitants (2011). Elle est la troisième ville du Bas-Rhin.

Vers 1850, Schiltigheim passe à l'ère industrielle. Cette époque marque le tissu bâti, modifie l'organisation de l'espace villageois et le transforme en cité industrielle. La petite ville évolue rapidement et dépasse les 14 000 habitants en 1905. Grâce à l'installation de quatre brasseries et de leurs industries annexes, Schiltigheim connaît un fort essor économique et devient capitale de la bière en Alsace.

Cependant, à partir de 1970, nombre d'entreprises liées à l'activité brassicole mais aussi au secteur agroalimentaire disparaissent et l'activité brassicole elle-même est en péril. Il ne reste plus aujourd'hui qu'une seule brasserie en activité.

La ville a su rebondir en créant deux zones artisanales (Mittelfeld et Vogelau) qui offrent plus de 4000 emplois, auquel se rajoute l'Espace Européen de l'Entreprise, pôle de haute technologie représentant 6000 emplois.

Cependant, la fermeture des fleurons brassicoles souvent installés en cœur de ville intensifie le débat de la reconversion des friches d'intérêt communal et communautaire qui sont une véritable opportunité pour repenser la ville du 21ème siècle en passant d'une ville industrielle à une ville d'innovation, tant du point de vue technologique que de la qualité de l'habitat et du cadre de vie.

Le quartier des Écrivains

Le quartier des Écrivains, appelé Cité Erstein jusqu'en 1989, a été construit à partir de 1961 pour rapatrier les français d'Algérie et les algériens qui avaient choisi la nationalité française. Il a été conçu par l'architecte Gustave Stoskopf.

Le quartier compte 1 205 logements, il est bien intégré dans le tissu urbain et est à moins de 20 minutes en transports en commun du centre ville de Strasbourg. Mais enclavé entre l'autoroute et l'importante coupure physique constituée par les ateliers SNCF, le quartier est également isolé du centre ancien des deux communes.

Le QPV Ecrivains

Le quartier prioritaire de la Politique de la ville couvre, outre le quartier des Écrivains, une extension au nord avec la rue de Vendenheim composée de logements sociaux (patrimoine OPUS 67) et le quartier dit « SNCF » (patrimoine ICE) proche de l'autoroute. Au sud, une partie du quartier Kléber géré par le Foyer Moderne complète le périmètre QPV. Le QPV compte 2114 logements sociaux.

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé :

Engager la réflexion sur le projet territorial intercommunal

Restructurer le quartier

- Ouvrir le quartier vers l'Ouest et vers les friches,
- Rénover les locaux associatifs en les adaptant à la nature des activités,
- Mettre en place un réseau de chaleur urbain pour diminuer les charges des locataires,
- Renforcer la gestion urbaine de proximité en luttant notamment contre les dépôts de déchets « sauvages » des entreprises.

Renforcer la médiation urbaine et la présence de personnel de proximité

- Prévenir les conflits de voisinage,
- Mobiliser les acteurs autour de la cellule de veille.

Renforcer et consolider les moyens autour des jeunes en difficulté

- Cibler particulièrement l'action en direction des 10-15 ans,
- Soutenir les parents.

Faciliter l'accès à l'offre culturelle et sportive

- Faciliter l'accès à l'offre culturelle locale/ aux pratiques culturelles,
- Engager des actions sport-santé.

Guirbaden (Commune de Bischheim)

Chiffres clé Guirbaden		
	QPV Guirbaden (2011)	Commune de Bischheim (2011)
Population	1190 hab.	17 570 hab.
Superficie (2014)	6 ha	440 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC (2011)	8500 €	16 622 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	+ 20,8% (à l'iris)	+20,8%

Situé à l'extrémité est du ban communal de Bischheim, le QPV Guirbaden compte 1190 habitants pour une superficie totale d'environ 6 hectares. Délimité au nord par le quartier du Ried (commune de Hœnheim) et au sud par le Parc des sports, il est limitrophe à l'ouest avec le canal de la Marne au Rhin qui trace une frontière nette avec le reste de la commune. Cette configuration spatiale donne l'impression d'un quartier fermé sur lui-même, sentiment qui se trouve renforcé par un accès unique, en entrée et sortie de quartier, qui le traverse en le coupant en deux.

L'accès au centre de la commune se fait par deux ponts qui enjambent le canal, ce qui rend difficile tout déplacement à pied. Il est plus aisé, en utilisant le réseau de transport en commun, de rejoindre le centre de Strasbourg ou la commune voisine de Hœnheim que de se rendre au centre ville de Bischheim. Cela participe au sentiment d'isolement que peuvent ressentir les habitants du quartier qui disent « monter au vieux Bischheim » ou « en haut » pour désigner la ville.

La cité du Guirbaden compte 670 logements (RPLS 2013), répartis dans 10 immeubles situés de part et d'autre de la rue éponyme. Une majeure partie est gérée par CUS Habitat. L'urbanisation en arc de cercle sans doute conçue pour favoriser la convivialité se révèle productrice de nuisances, et, laisse une impression d'enfermement accentuée par les aménagements urbains récents qui multiplient barrières et portes.

En cœur de quartier, les locaux sociaux du quartier répartis de part et d'autre de la rue sont les uniques espaces publics en l'absence de commerces.

Une dizaine de logements sont réservés à diverses activités par manque de locaux d'activités (antenne CUS Habitat, centre médico-social...).

Pourtant le « parc » aménagé au bord du canal est agréable et offre un environnement immédiat riche en espaces verts. Malheureusement la proximité non sécurisée du canal en fait un espace peu utilisé par les enfants et les familles.

Un projet de construction d'immeubles résidentiels est en cours entre la rue Guirbaden et le canal, sur le site de l'ancienne usine Metausel.

De l'autre côté du canal, le quartier « Canal-centre » est un ensemble de logements sociaux, patrimoine de OPUS 67. Composé de petits immeubles (R+4), il loge essentiellement des personnes âgées qui y sont installées depuis de longues années. La proximité avec le centre ville, facile d'accès, fait de ce petit ensemble immobilier un quartier paisible, bien intégré.

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé :

Améliorer le cadre de vie

- Accompagner la réhabilitation du parc de logements,
- Sécuriser les berges du canal pour faciliter l'accès à la Plaine des jeux,

- Créer un équipement de proximité couvrant les besoins associatifs de l'est de la commune qui faciliterait la mixité sociale et de nouvelles dynamiques sociales et culturelles,
- Favoriser et encourager les initiatives des habitants pour la prise en charge de leur cadre de vie,
- Construire un projet de quartier participatif qui permette la participation des habitants élargi à l'ensemble du secteur est de la commune, via l'Espace de vie sociale (EVS).

Renforcer l'accompagnement des habitants les plus fragiles

- Prendre en compte le vieillissement de la population,
- Rapprocher et mutualiser les compétences des partenaires autour d'un projet éducatif commun et en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes,
- Favoriser l'accès aux soins et la prise en charge de la souffrance psychique.

|

Marais (Commune de Schiltigheim)

Chiffres clé Marais		
	QPV Marais (2011)	Commune de Schiltigheim (2011)
Population	1890 hab.	31 633 hab.
Superficie (2014)	11,45 ha	760,2 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC (2011)	10 700 €	16 568 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	- 3,6% (à l'iris)	+14,9%

Situé à l'est du ban communal de Schiltigheim, le QPV Marais compte 1 890 habitants pour une superficie totale de 11,45 hectares. Ancienne zone industrielle reconvertie en zone d'habitat au début des années 1970, le quartier est séparé du centre urbain par l'axe nord sud qui supporte le transit des voitures vers les communes du nord de l'Eurométropole, la ligne B du tram et le canal de la Marne au Rhin.

Le QPV comporte une part de logements sociaux gérés par plusieurs bailleurs sociaux (OPUS67, Habitation Moderne, CUS habitat, Foyer Moderne de Schiltigheim), des copropriétés, un foyer pour travailleurs géré par le Foyer de l'III (filiale d'OPUS67).

Les aménagements urbains réalisés entre 2002 et 2005 ont apporté au quartier une qualité d'environnement avec la création d'un axe de déplacement doux qui crée une nouvelle centralité et où s'agrègent les équipements publics (écoles, centre social, maison de l'enfance) ainsi que les quelques commerces de proximité qui amènent une certaine animation.

Ce quartier constitue une entité urbaine tant du point de vue géographique que des problématiques sociales qu'il concentre. Refermé sur lui même, le quartier dispose d'équipements à vocation communale, qui participent à son ouverture sur la ville. Il est bien pourvu en espaces publics, terrains de jeux, promenade le long de l'Aar...

Reste un déficit en locaux associatifs, qui freine le développement de la dynamique associative. La vie associative est d'ailleurs peu développée, hormis l'activité du Centre social et de l'équipe de prévention de la Jeep, et ne permet pas suffisamment le développement d'actions partenariales nouvelles.

Les quelques éléments de diagnostic mobilisables confirment toutefois une lente paupérisation du quartier, qui touche prioritairement les locataires du parc social.

Certains problèmes de délinquance, notamment des trafics, se concentrent autour des quelques commerces et provoquent un sentiment d'insécurité peu conciliable avec le ressenti du « bien vivre ».

Une étude sur les potentiels de développement économique menée par la CUS en 2007 a confirmé le peu d'attractivité du quartier et le peu de possibilité à réaliser, à un coût raisonnable, de nouvelles surfaces pour des activités de commerce et de services.

3 trois axes d'intervention apparaissent prioritaires pour le quartier :

- Prendre en compte les personnes en situation de fragilité, notamment les seniors logés au foyer de l'III, les jeunes et les familles,
- Développer la vie associative et les partenariats autour des acteurs historiques du quartier (CSC, Jeep),

- Engager une réflexion et des actions sur la sécurité autour des pôles d'activités que sont les petits commerces et la Maison de l'enfance.

|

Lingolsheim

Chiffres clés Lingolsheim		
	QPV Lingolsheim (2011)	Commune
Population (INSEE, RP 2011)	2656 hab	16 703 hab
Superficie	10,6 ha	567 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC (2011)	10 000 €	19 964 €
Evolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	+ 1,1% (à l'Iris)	+ 17,9 %

La Ville de Lingolsheim se situe en première couronne de l'agglomération strasbourgeoise : au Sud-Ouest, dans la continuité du quartier strasbourgeois de la Montagne-Verte, entre les communes d'Ostwald et d'Eckbolsheim.

Cinquième ville de l'agglomération en nombre d'habitants (16 900), la Ville s'est progressivement vidée de son activité industrielle, notamment les emblématiques tanneries disparues définitivement en 2006, puis s'est fortement urbanisée dans les années 1970 à 1990 sous la pression démographique et immobilière de l'agglomération.

Le quartier prioritaire de la ville de Lingolsheim (2656 habitants en 2011) s'est inscrit dans la Politique de la Ville dès ses débuts en 1994 dans le cadre du premier Contrat de ville de la CUS. Cette période a permis d'y développer de nombreux services : centre socioculturel, mission locale, régie de quartier, épicerie sociale, lieu d'accueil parents-enfants, cellule de veille, Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté, local-jeunes, locaux femmes-jeunes filles, terrains multisports, annexe d'une boulangerie, pôle info-services, etc.

En 2007, la Ville signe une convention de rénovation urbaine portant sur la construction-démolition de 419 logements sociaux. A l'issue de cette convention, subsisteront 148 logements sociaux obsolètes (étayés par mesure conservatoire) à construire-démolir pour atteindre l'objectif que s'est fixé la commune avec les partenaires, à savoir la disparition de l'ensemble de ce patrimoine obsolète.

A terme, ce quartier quittera la géographie prioritaire de la ville. En effet, il sera « vidé » de sa substance du fait d'une répartition du logement social sur l'ensemble de la commune et une forte diversification de l'offre dans le QPV lui-même.

En attendant, les indicateurs portant sur le chômage des jeunes et des femmes restent alarmants ; le nombre de parents isolés reste stable ; les bénéficiaires des minimas sociaux sont toujours aussi nombreux et les manifestations d'incivilités liées essentiellement à des jeunes gens désœuvrés restent nombreuses ; la délinquance est en forte baisse mais les incivilités quotidiennes et l'échec scolaire reste préoccupant.

Ce QPV possède des atouts importants liés essentiellement à sa rénovation, sa banalisation urbaine, son intégration à la ville. L'achèvement du projet de renouvellement urbain signera l'effacement de ce zonage discriminant sous l'effet d'une volonté politique affirmée. La Politique de la Ville n'aura plus de raison d'intégrer Lingolsheim dans le dispositif, dès lors que le dernier groupe d'immeubles aura disparu (horizon 2020, dans le cadre d'une opération d'intérêt régional).

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé :

Cohésion sociale

Promouvoir la participation citoyenne et l'appropriation du renouvellement urbain de la ville par les habitants

- Créer et mettre en place un conseil citoyen qui doit permettre aux habitants de participer à la réflexion et de s'approprier la politique de la ville et le renouvellement urbain

Vérifier et veiller à l'impact de la dispersion du logement social à l'échelle de la commune pour adapter l'action sociale et éducative à une nouvelle physionomie géographique du logement social à Lingolsheim

- Anticiper le relogement du foyer Notre Dame,
- Sécuriser l'accompagnement des familles face à la dispersion du logement social et de la précarité via l'action sociale et l'accompagnement à la parentalité.

Favoriser l'appropriation positive des équipements par les jeunes

- Permettre une appropriation des abords rénovés du CSC par les enfants et les jeunes dans le respect des installations (terrains multisport et gymnase)

Apporter une attention particulière au quartier du Tiergaertel intégré nouvellement à la politique de la ville par le nouveau périmètre QPV

- Analyser et prendre la mesure de cette poche de pauvreté qui n'était pas reconnue comme telle,
- Intégrer ses habitants au conseil citoyen.

Cadre de vie et renouvellement urbain

Poursuivre et achever le projet de rénovation urbaine

- Construire 148 logements sociaux neufs hors site, puis démolir les 148 logements obsolètes, étayés et les remplacer par de l'accession aidée et libre et du locatif libre,
- Réaliser la nouvelle rue Pflimlin et les cheminements piétons projetés pour achever l'installation de la nouvelle trame viaire du quartier,
- Réhabiliter le bâtiment de la Résidence pour Personnes Agées de Lingolsheim (ARPALE),
- Poursuivre le plan de rénovation du patrimoine scolaire de la Ville « Ecoles 2020 » en accompagnement des nouveaux quartiers d'habitat développés dans le cadre du renouvellement urbain

Elargir la démarche de Gestion Urbaine de Proximité au nouveau secteur du Tiergaertel introduit dans le périmètre du QPV

- Intégrer les bailleurs de ce secteur (Batigère et copropriétaires) dans le dispositif de GUP (groupement d'utilité publique).

Développement de l'activité économique et de l'emploi

Poursuivre et intensifier la lutte contre le chômage

- Inciter et poursuivre la systématisation de l'usage des clauses d'insertion dans les marchés de la collectivité et chez les promoteurs immobiliers,
- Développer un partenariat avec Pôle-Emploi et la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes parallèlement à la réalisation des plans de relogement engagés pour renforcer l'accompagnement des familles relogées et favoriser leur emploi.

|

Liebermann (Commune d'Illkirch-Graffenstaden)

Chiffres clé Liebermann		
	QPV Liebermann (2011)	Commune
Population (INSEE, RP 2011)	2410 hab.	26 467 hab.
Superficie	11,78 ha	2 214 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC (2011)	11 400€	21 332 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	+2%	+18,4%

Le quartier Liebermann se situe au sud de la ville d'Illkirch-Graffenstaden. Les travaux ont débuté en 1963 et la construction du quartier s'est échelonnée entre 1963 et 1978. L'ensemble des bâtiments du quartier actuel sont gérés par un bailleur unique: la société coopérative Habitat de l'Ill.

Depuis leur construction, tous les immeubles ont été réhabilités une première fois. Une seconde phase de réhabilitation, notamment énergétique, a démarré entre 2011 et 2013. Il reste encore plus de 435 logements à engager dans un plan de réhabilitation.

La création du quartier s'est justifiée par l'arrivée massive des rapatriés d'Afrique du Nord. Si les premiers locataires sont des rapatriés, ils sont peu nombreux ; les autres habitants sont pour la plupart originaires de la région. Beaucoup d'ouvriers sont venus s'installer dans le quartier, attirés par les offres d'emploi proposées par les grandes entreprises se situant dans la ville. La population du quartier a évolué petit à petit mais le quartier comporte toujours une forte part d'ouvriers et d'employés.

Pour répondre aux besoins et à l'afflux de la population, plusieurs établissements scolaires, commerces, services, structures sociales, associations... ont été créés, aboutissant à un sentiment de quartier bien équipé.

Le quartier Liebermann bénéficie de plusieurs atouts :

- Un cadre de vie plutôt attractif : un quartier agréable, propre, dans lequel les habitants sont globalement contents d'habiter,
- Une gestion de proximité très réactive et de qualité de la part du bailleur social,
- De nombreux équipements et espaces de jeux ouverts à tous,
- Une population multiculturelle et intergénérationnelle,
- Une offre d'activité diversifiée et une politique tarifaire des structures ville prenant en compte les quotients familiaux,
- Une politique municipale volontariste concernant l'accueil des enfants, l'accès aux activités culturelles et sportives, la parentalité et les actions de proximité gratuites,
- La présence d'un tissu associatif important, des associations qui travaillent ensemble,
- Une dynamique d'implication des habitants dans le quartier.

Néanmoins, les partenaires et acteurs du quartier constatent une paupérisation de la population, avec un décrochage très important ces dernières années. Beaucoup de familles n'ont pas les moyens de fréquenter des activités, et les enfants et adolescents sont livrés à eux-mêmes sur beaucoup de leur temps libre.

Les partenaires et habitants constatent l'image négative du quartier sur la ville malgré les efforts engagés par le bailleur et la ville. De même, les partenaires parlent d'une mixité qui diminue au fil du temps alors que le bailleur travaille ardemment à maintenir une politique de peuplement multiculturelle, intergénérationnelle, qui permette le bien vivre ensemble.

Les adolescents, les jeunes et les adultes, dans leur discours et leurs comportements, sont désabusés par rapport à de nombreuses institutions, dont l'école. Ils sont désabusés par le monde de l'entreprise et beaucoup ne sont plus actifs dans leur recherche d'emploi : le sentiment de lassitude est fort. Les habitants n'investissent plus l'avenir.

Beaucoup sont dans une gestion quotidienne, stressante, et doivent d'abord répondre à des soucis très pragmatiques. Les parents, pris dans cette dynamique, sont moins disponibles pour suivre leurs enfants et adolescents, et souvent disent baisser les bras car ils sont démunis.

Plusieurs partenaires parlent d'un quartier calme, mais avec le sentiment que cela pourrait dérapier très rapidement.

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé :

Renforcer l'attractivité du quartier et son ouverture sur la Ville

- Donner envie de venir dans le quartier, pour y vivre, pour utiliser des services et pour y pratiquer des activités ; poursuivre la réhabilitation du quartier (logements, infrastructures, espaces publics...) à travers une requalification urbaine,
- Inciter et favoriser les activités créant des emplois, dans le quartier et à proximité,
- Renforcer la mixité sociale, générationnelle, culturelle, dans les logements, dans les structures et dans les activités ; diversifier l'offre de logements,
- Faire des espaces publics et des aires de jeux des lieux de vie pour tous.

Maintenir et renforcer l'accompagnement des personnes et des familles

- Aller à la rencontre des personnes et des familles et les accompagner dans leur insertion sociale ; lutter contre l'échec scolaire,
- Rendre les personnes acteurs de leur parcours personnel,
- Permettre à tous, l'accès et la pratique, d'activités culturelles, sportives, de loisirs comme outils de valorisation de la personne et d'ouverture aux autres,
- Développer des espaces pour se rencontrer, échanger, chercher des ressources.

Renforcer les réseaux et les dynamiques collectives

- Renforcer les réseaux existants ou créer des réseaux pour l'accès à l'emploi, des jeunes notamment, et la lutte contre l'exclusion,
- Lutter contre l'isolement et créer des solidarités de proximité afin de prévenir les accidents/ ruptures de parcours de vie,
- Développer des dynamiques d'entraide et d'échange,
- Accompagner les publics vers l'engagement citoyen et la co-responsabilité, ce que chacun peut faire à son niveau pour le vivre ensemble.